Budget de dépenses

2003-2004

Volume IV

Message de la Présidente du Conseil du trésor
et renseignements supplémentaires

Québec

Budget de dépenses

2003-2004

Volume IV

Message de la Présidente du Conseil du trésor

et renseignements supplémentaires

Conseil du trésor
Québec

ISSN 0706-0319
ISBN 2-551-21814-4
2e édition
Dépôt légal, 2e trimestre 2003
Bibliothèque nationale du Québec

105-01789/

AVANT-PROPOS

Un Budget de dépenses 2003-2004 et les Plans annuels de gestion des dépenses s'y rapportant ont été déposés à l'Assemblé nationale le 11 mars 2003. Les crédits requis pour ce budget n'ont pas été votés, l'Assemblée nationale ayant été dissoute le lendemain. Le présent Budget de dépenses 2003-2004 est déposé à l'Assemblée nationale suivant l'élection du 14 avril 2003.

INFORMATIONS TOUCHANT LE BUDGET DE DÉPENSES 2003-2004

Le présent volume débute par un message de la Présidente du Conseil du trésor qui donne les faits saillants du prochain budget de dépenses. Les chapitres qui suivent fournissent des informations complémentaires sur le budget de dépenses ainsi que d'autres renseignements portant sur des sujets qui y sont rattachés.

En plus du présent volume « *Message de la Présidente du Conseil du trésor et renseignements supplémentaires* », trois autres volumes composent les informations touchant le Budget de dépenses 2003-2004 :

Volume I : *Crédits et plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées*

Ce volume réunit les informations se rapportant à l'Assemblée nationale ainsi qu'aux personnes désignées par cette dernière, soit le Protecteur du citoyen, le Vérificateur général, le Directeur général des élections et le Commissaire au lobbyisme.

Volume II : *Crédits des ministères et organismes*

Ce volume présente les crédits requis par le gouvernement pour l'exercice financier 2003-2004 en distinguant le budget de dépenses et le budget d'investissements. Ces crédits sont ventilés par portefeuille et programme.

Volume III : *Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes*

Ce volume regroupe les Plans annuels de gestion des dépenses en forme abrégée. On retrouve au début de ce volume un sommaire du budget de dépenses par portefeuille.

Table des matières

Page

AVANT-PROPOS

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DU TRÉSOR III

CHAPITRE 1 - LE BUDGET DE DÉPENSES 2003-2004

Le Budget de dépenses 2003-2004 en bref 3

1. Le Budget de dépenses 2003-2004 4
2. La variation des dépenses de programmes en 2003-2004 6
3. Le poids des dépenses de programmes dans l'économie 11
4. La variation des dépenses de programmes depuis le dépôt du Budget de dépenses 2002-2003 en mars 2002 13

Annexe 1.1 : Variation entre le Budget de dépenses 2003-2004 et la dépense probable 2002-2003 14

CHAPITRE 2 - LES RÉSULTATS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2002-2003

Les résultats de l'année financière 2002-2003 en bref 19

1. La variation des dépenses du gouvernement en 2002-2003 20
2. L'évolution de la prévision des dépenses totales en 2002-2003 21
3. L'évolution des crédits autorisés en 2002-2003 22

CHAPITRE 3 - LA RÉPARTITION DU BUDGET DE DÉPENSES 2003-2004 PAR GRANDES CATÉGORIES ET PAR BÉNÉFICIAIRES

La répartition du Budget de dépenses 2003-2004 en bref 27

1. Vue d'ensemble de la répartition des dépenses 28
2. Les dépenses pour la rémunération 32
3. Les dépenses de fonctionnement 34
4. Les dépenses de capital 36
5. Les dépenses d'intérêt 39
6. Les dépenses de support 43

Table des matières

7. Les dépenses relatives à la provision pour créances douteuses et autres 45
Annexe 3.1 : Nature des catégories de dépenses considérées dans ce chapitre 46
Annexe 3.2 : Répartition du Budget de dépenses 2003-2004 par grandes catégories 48
Annexe 3.3 : Répartition du Budget de dépenses 2003-2004 par bénéficiaires 49

CHAPITRE 4 - L'EFFECTIF DU SECTEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE

L'effectif du secteur de la fonction publique en bref 53

1. L'effectif du secteur de la fonction publique 54
2. L'évolution de l'effectif du secteur de la fonction publique 55
3. L'enveloppe d'effectif total des ministères et organismes apparaissant au Budget de dépenses 2003-2004 56
4. L'enveloppe d'effectif total des entreprises et des autres organismes dont le personnel est assujetti à la *Loi sur la fonction publique* 57

Annexe 4.1 : Lexique 58
Annexe 4.2 : Définition et modalités touchant l'effectif du secteur de la fonction publique 59
Annexe 4.3 : Évolution de l'effectif total des ministères et organismes présentés au Budget de dépenses 2003-2004 60
Annexe 4.4 : Enveloppe d'effectif total en 2002-2003 et 2003-2004 pour les ministères et organismes apparaissant au Budget de dépenses 2003-2004 61
Annexe 4.5 : Enveloppe d'effectif total en 2002-2003 et 2003-2004 pour les entreprises et autres organismes dont le personnel est assujetti à la *Loi sur la fonction publique* 62

CHAPITRE 5 - LES DÉPENSES CONSOLIDÉES DU GOUVERNEMENT ET LES RÉSULTATS DES ORGANISMES ET FONDS SPÉCIAUX

Les dépenses consolidées en bref 65

1. Les dépenses consolidées du gouvernement 66
2. Les résultats des organismes et des fonds spéciaux en 2003-2004 67

Annexe 5.1 : Le périmètre comptable du gouvernement 68
Annexe 5.2 : Changements dans les organismes et fonds spéciaux 70
Annexe 5.3 : Résultats des organismes et des fonds spéciaux 73
Annexe 5.4 : Entreprises du gouvernement 77
Annexe 5.5 : Organismes et fonds exerçant des activités de nature fiduciaire 78

Table des matières

APPENDICES

Appendice A : Le Budget de dépenses 2003-2004 par missions 81

Appendice B : Indicateurs économiques et budgétaires
- Appendice B.1 : Évolution sur 15 ans de certains indicateurs propres au Québec 92
- Appendice B.2 : Évolution des dépenses sur 15 ans 93
- Appendice B.3 : Dépenses par portefeuilles de 1989-1990 à 2003-2004 94

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DU TRÉSOR

PRIORITÉ À LA SANTÉ ET À L'ÉDUCATION PUIS RECENTRER L'ACTION GOUVERNEMENTALE

Dès son arrivée aux affaires, le nouveau gouvernement a constaté que les finances publiques du Québec étaient lancées sur une trajectoire des plus imprudentes. Il n'a donc pas voulu tarder à réagir pour préserver l'équilibre budgétaire et stabiliser la croissance excessive des dépenses. Un gouvernement au service des citoyens ne peut accepter de faire un déficit en période de croissance.

Le gouvernement a maintes fois réitéré son intention d'amorcer la réalisation de ses engagements à partir de l'année financière 2004-2005. D'ici là, il aura mis en œuvre une vaste opération de réingénierie de l'État qui se voudra le reflet fidèle des priorités du gouvernement et des attentes des citoyens en matière de qualité des services. Avant d'amorcer pareil changement de cap, toutefois, il était essentiel de reprendre le contrôle.

Le Budget de dépenses 2003-2004 poursuit trois objectifs :

— *Premièrement, résoudre l'impasse budgétaire;*

— *Deuxièmement, stabiliser la situation des dépenses;*

— *Troisièmement, établir les conditions propices pour entreprendre la réingénierie de l'État québécois.*

1. *PREMIER OBJECTIF : RÉSOUDRE UNE IMPASSE BUDGÉTAIRE QUI N'EST QUE TROP RÉELLE*

À la suite de l'élection du 14 avril, notre gouvernement a hérité d'une situation financière bien plus précaire que tout ce que nous aurions pu imaginer.

Un budget de dépenses prétendument équilibré avait été déposé le 11 mars mais, comme l'a révélé le rapport déposé par monsieur Guy Breton, il s'agissait plutôt d'un budget qui masquait une impasse de 4,3 milliards de dollars.

Notre gouvernement a dû se mettre rapidement à l'œuvre afin de résoudre cette impasse et de refaire un budget qui permet de stabiliser la situation des dépenses.

Mes collègues ministres et moi-même avons, au cours des dernières semaines, procédé à un examen rigoureux de toutes les dépenses. Cet examen nous a permis de constater que le précédent gouvernement avait perdu à la fois le sens des priorités et le contrôle sur les engagements budgétaires.

- *Dans le Budget déposé le 11 mars, le gouvernement précédent annonçait des mesures fiscales et budgétaires ayant un impact de 400 millions de dollars mais prévoyait du même coup que ces mesures seraient financées par des économies de dépenses à identifier en cours d'année.*

- *Le précédent gouvernement tolérait de plus un rythme de croissance des dépenses nettement plus élevé que celui qu'ont connu nos voisins. De 1997-1998 à 2002-2003, les dépenses de programmes ont augmenté en moyenne de 4,4 % par année au Québec, comparativement à 3,0 % en Ontario et à 2,8 % dans les provinces maritimes. La majeure partie de ces dépenses étant récurrente, le gouvernement précédent misait sur une amélioration proportionnelle de ses revenus et, ce faisant, contribuait à rendre plus fragiles encore les équilibres financiers.*

— *Le gouvernement précédent avait également l'habitude d'augmenter ses dépenses en cours d'année. Depuis 1997-1998, l'objectif de dépenses annoncé en début d'année a été révisé à la hausse au cours de chaque année, parfois de manière appréciable. À titre d'exemple, les dépenses additionnelles par rapport à ce qui était prévu en début d'année se sont élevées à 2,4 milliards de dollars en 1998-1999 et à 2,3 milliards de dollars en 1999-2000. Dans le dernier exercice qui s'est terminé le 31 mars 2003, ces dépenses additionnelles se sont élevées à 903 millions de dollars, soit presque autant que la croissance budgétaire annoncée en début d'année.*

RELÈVEMENT DES OBJECTIFS DE DÉPENSES EN COURS D'EXERCICE

En somme, le cumul des engagements pris au cours des dernières années était devenu peu compatible avec le maintien de l'équilibre budgétaire à moyen terme. Un jour ou l'autre, le redressement financier serait devenu inévitable, à moins d'alourdir encore plus le fardeau fiscal. D'aucuns avanceront que le gouvernement précédent le savait, mais qu'il n'avait pas la volonté d'agir.

Voilà pourquoi il nous faut prendre des actions énergiques pour revoir certains des engagements pris par le précédent gouvernement. Voilà pourquoi il nous faut aussi freiner dès maintenant le rythme de croissance des dépenses de l'appareil gouvernemental.

2. DEUXIÈME OBJECTIF : STABILISER LA SITUATION DES DÉPENSES TOUT EN RECENTRANT L'ÉTAT SUR SES MISSIONS ESSENTIELLES

Le Budget de dépenses 2003-2004 pose les premiers jalons d'une vaste démarche d'assainissement des finances publiques qui permettra de concrétiser le plan d'action de notre gouvernement au cours des prochaines années. Il s'agit pour ainsi dire de mettre les freins avant d'amorcer le virage. Ce n'est là qu'un minimum de prudence.

Un redressement budgétaire significatif est réalisé du côté des dépenses afin de résoudre une partie de l'impasse budgétaire :

- *Les mesures annoncées dans le Budget du 11 mars ont été dans l'ensemble annulées;*
- *Les enveloppes de dépenses ont été déterminées et provisionnées de manière rigoureuse, sans escompter des cibles d'économie à réaliser en cours d'année;*
- *L'objectif de dépenses de programmes prévu dans le Budget du 11 mars a été réduit de près de 800 millions de dollars;*
- *Des réallocations ont été effectuées afin de résorber les risques identifiés dans le Rapport Breton et donner suite à nos engagements.*

Le Budget de dépenses 2003-2004 s'élève à 52,7 milliards de dollars dont 45,8 milliards de dollars pour les dépenses de programmes et 6,9 milliards de dollars pour le service de la dette. Le coût du service de la dette s'est alourdi de 5 % depuis l'exercice précédent, conséquence de l'accroissement des emprunts du gouvernement. C'est une tendance inquiétante, que la prudence nous invite à infléchir. Contrairement à ce que l'on peut croire, la dette a, depuis l'atteinte du déficit zéro, augmenté de 10,9 milliards de dollars pour atteindre 108,6 milliards de dollars au 31 mars 2003.

La croissance des dépenses de programmes est ramenée de 5,6 % à 3,8 %. Elle se compare à celle des autres provinces canadiennes où la moyenne prévue est de 3,9 %. Ce rythme de croissance des dépenses est inférieur à celui de l'économie québécoise. Le poids des dépenses dans l'économie passe à 17,9 % alors qu'il était de 18,2 % en 2002-2003.

Suite aux réaménagements effectués, ce budget est un juste reflet des priorités de notre gouvernement. Il est conforme à notre engagement de recentrer l'État sur ses missions essentielles et de faire de la santé la première de nos priorités.

Ainsi, toute la croissance budgétaire est allouée au secteur de la santé et des services sociaux, en hausse de 7,2 %, et au secteur de l'éducation, en hausse de 3,6 %. Pour l'ensemble des autres portefeuilles, le niveau des dépenses est maintenu stable par rapport à l'exercice précédent.

VARIATION DES DÉPENSES DE PROGRAMMES EN 2003-2004 PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

- *SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX*

En 2003-2004, le secteur de la santé et des services sociaux bénéficie d'une enveloppe budgétaire de 19,1 milliards de dollars, soit 41,7 % de l'ensemble des dépenses de programmes. Par rapport à la dépense probable 2002-2003, l'augmentation est de 1 287,4 millions de dollars, soit plus des trois quarts de la croissance des dépenses de programmes.

Les ressources supplémentaires octroyées en 2003-2004 permettront, en plus d'assumer la croissance du coût des services, de financer les initiatives annoncées par le ministre de la Santé et des Services sociaux le 22 mai 2003. Ces dernières serviront notamment à désengorger les urgences, à réduire les délais d'attente, à accroître les services de première ligne ainsi que le maintien à domicile et l'hébergement des personnes âgées en perte d'autonomie. Elles permettront enfin de mettre en place des services de stimulation précoce destinés aux enfants autistes du Québec.

- *ÉDUCATION*

L'enveloppe allouée pour le secteur de l'éducation en 2003-2004 atteint près de 11,5 milliards de dollars, soit une croissance de l'ordre de 400 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Ces ressources additionnelles permettront de financer la croissance du coût des services ainsi que des initiatives en cours pour améliorer la réussite scolaire.

- *AUTRES PORTEFEUILLES*

Les ressources allouées aux autres portefeuilles totalisent 15,2 milliards de dollars. Considérées globalement, l'ensemble de ces dépenses est maintenu stable par rapport à l'exercice précédent. Le portrait plus détaillé révèle que les dépenses ont été resserrées pour la plupart des portefeuilles, que certaines activités ont bénéficié d'ajouts ciblés, et que d'autres ont fait l'objet de rationalisations majeures.

Dans cette dernière catégorie, mentionnons les moyens mobilisés par l'État québécois pour soutenir le développement et la croissance des entreprises, qui étaient d'une ampleur disproportionnée, d'une efficacité douteuse et d'une complexité démesurée. Plus encore, ces initiatives amenaient le gouvernement à encourir des risques importants, à s'éloigner de ses missions essentielles et à compromettre sa capacité de faire les arbitrages appropriés. Le Budget de dépenses 2003-2004 marque ainsi une première série de choix stratégiques à ce chapitre, qui auront pour conséquence de limiter les coûts, les effets pervers et les iniquités d'un interventionnisme abusif.

Les crédits octroyés à la mission de soutien à la culture ont été préservés et même accrus, car il en va de la responsabilité du gouvernement québécois à l'égard de la vitalité de la seule culture d'expression française en terre d'Amérique. La culture québécoise est non seulement un reflet de notre identité, c'est aussi une dimension importante de notre prospérité. Effectivement, la culture est étroitement reliée au développement économique du Québec. Ici même, la culture contribue à notre qualité de vie. À l'étranger, elle alimente notre fierté et rend compte de notre originalité.

En dépit des choix difficiles et des efforts exigés, le gouvernement a pris soin d'épargner nos concitoyens les moins bien nantis. De plus, le gouvernement respectera ses engagements envers la Société de gestion du Fonds jeunesse. Des sommes additionnelles sont notamment consenties pour faciliter l'accès au logement.

Des sommes additionnelles ciblées ont également été octroyées dans les domaines prioritaires, notamment à l'égard :

- *de l'aide à la famille et à l'enfance pour le développement de places touchant les services de garde;*
- *du financement des investissements dans le réseau routier au ministère des Transports;*
- *des engagements relatifs aux ententes avec les autochtones au ministère du Conseil exécutif.*

3. TROISIÈME OBJECTIF : ENTREPRENDRE LA RÉINGÉNIERIE DE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS

Les choix effectués dans le Budget de dépenses 2003-2004 ne sont qu'un premier pas pour stabiliser la situation des dépenses. Il nous faudra aller plus loin pour dégager l'espace budgétaire qui nous permettra de réaliser les engagements pour lesquels les citoyens nous ont élus.

Une vaste majorité de nos concitoyens en est venue à la conclusion que l'État québécois est devenu, avec le temps, à la fois trop centralisé et trop éparpillé. Ils ont l'impression que le gouvernement s'arroge trop de responsabilités, en même temps qu'il s'acquitte mal des missions essentielles qui leur tiennent vraiment à cœur.

J'entreprendrai donc sous peu, en collaboration avec mes collègues, une vaste opération de réingénierie de l'État. Tous les ministères et organismes seront conviés, dans le cadre d'une démarche ordonnée, à procéder à l'examen exhaustif des interventions et des activités du gouvernement. Ils auront pour mandat d'évaluer sans complaisance ni parti pris la pertinence de chacune d'entre elles et leur adéquation aux orientations du nouveau gouvernement.

Ce processus conviera les ministères à répondre aux cinq questions suivantes :

- *Rôle de l'État : Ce programme répond-il toujours à une mission de l'État?*
- *Efficacité : Ce programme atteint-il ses objectifs?*
- *Efficience : Pourrait-on dispenser ce programme autrement à moindre coût tout en préservant la qualité du service à la population?*
- *Subsidiarité : Quelle est la meilleure instance pour assumer la gestion de ce programme?*
- *Capacité financière : A-t-on les moyens d'assumer les coûts de ce programme ou faut-il en revoir la portée?*

C'est la rigueur sans la rigidité. Le nouveau gouvernement ne s'éparpillera pas. Il est prêt à faire des choix lucides, courageux et nécessaires.

Notre vision est celle d'un gouvernement qui cible mieux, qui n'impose pas de solutions mur-à-mur et qui n'agit pas seul. De nouvelles façons de faire devront être instaurées, sinon accentuées. Le partenariat public-privé en est un bon exemple. Il ne s'agit pas ici de privatisation, mais bien de profiter des opportunités de rapprochement avec le secteur privé pour bénéficier de son expertise et mieux partager les risques. Ailleurs dans le monde, on trouve beaucoup d'exemples très concluants. Ils constituent autant d'avenues à explorer pour renouveler le fonctionnement de l'État.

Un autre exemple, c'est celui du gouvernement en ligne. L'objectif est de tirer profit des nouveaux moyens de communication disponibles pour non seulement faire mieux à moindre coût mais aussi pour rendre l'accès aux services gouvernementaux plus facile. C'est un moyen de simplifier la vie des Québécoises et des Québécois et de se mettre à leur service.

La réussite d'une telle démarche de réingénierie de l'État ne saurait être garantie sans un engagement actif et soutenu de celles et ceux qui dispensent les services à la population. Le renouveau de l'État repose sur leur savoir-faire et leur capacité à imaginer des changements qui nous rassemblent. Nous savons que nous pourrons compter sur leur expertise et sur leur volonté d'être au service de leurs concitoyens.

Au cours des prochaines années, les nombreux départs à la retraite entraîneront un renouvellement important des employés de l'État, dans toutes les catégories d'emplois. Ce renouvellement nous donnera l'occasion de démontrer concrètement que le Québec est une société ouverte, accueillante et tolérante. Nous comptons relever ce défi en nous assurant que l'État québécois soit le plus juste reflet possible de la diversité de notre société.

4. CONCLUSION

L'impasse budgétaire qui prévalait au lendemain des élections a forcé le gouvernement à agir rapidement afin de stabiliser la situation financière et freiner le rythme des dépenses.

Le Budget de dépenses 2003-2004 en est donc un de stabilisation. Il est marqué par la nécessité de maintenir l'équilibre budgétaire tout en réduisant la croissance des dépenses et les zones de risques. Tous conviendront que ce budget ne se réalisera pas sans effort. Tous conviendront que cet effort n'aurait pas pu être éludé plus longtemps.

Ce budget ouvre également la voie à des remises en question du rôle de l'État de manière à répondre aux attentes des citoyens. Le gouvernement s'attaquera désormais à la réingénierie de l'État afin de le recentrer sur ses missions essentielles et assurer l'équilibre budgétaire de manière durable. Le moment est propice. Le personnel du secteur public est en phase de renouvellement, les outils technologiques sont disponibles et le désir de changement des citoyens est manifeste.

Ce premier budget pose les assises d'un nouveau modèle d'État pour le Québec : un État moins dépensier, qui a retrouvé le sens des priorités et qui n'hésite pas à faire des choix difficiles pour être au service des citoyens.

MONIQUE JÉROME-FORGET

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE PROGRAMMES 2003-2004 : 45 800 M$

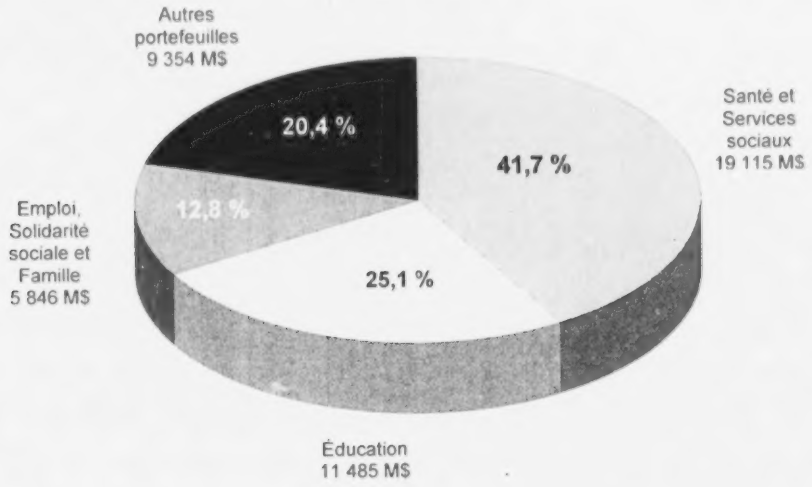

CHAPITRE 1

LE BUDGET DE DÉPENSES 2003-2004

LE BUDGET DE DÉPENSES 2003-2004 EN BREF

- En 2003-2004, les dépenses totales du gouvernement s'élèvent à 52,7 milliards de dollars, dont 45,8 milliards de dollars pour les dépenses de programmes et 6,9 milliards de dollars pour le service de la dette.

- Les dépenses de programmes augmentent de 1,7 milliard de dollars par rapport à l'exercice précédent. Il s'agit d'une hausse de 3,8 %, qui est inférieure à la croissance de 5,2 % prévue pour le produit intérieur brut (en dollars courants) en 2003.

- Le portefeuille « Santé et Services sociaux » voit son enveloppe de dépenses augmentée de 1,3 milliard de dollars, soit plus des trois quarts de la croissance des dépenses de programmes en 2003-2004. Ce portefeuille représente maintenant tout près de 42,0 % de l'ensemble des dépenses de programmes.

- Quant au portefeuille « Éducation », il obtient environ le quart de la croissance des dépenses, soit près de 400,0 M$, tandis que les autres portefeuilles voient leurs dépenses demeurer à peu près stables.

- Le poids des dépenses de programmes dans l'économie québécoise s'établit à 17,9 %, comparativement à 18,2 % en 2002-2003. En excluant les dépenses de santé et services sociaux, le poids des dépenses de programmes passe de 10,8 % à 10,4 %.

1. LE BUDGET DE DÉPENSES 2003-2004

- Le Budget de dépenses gouvernementales s'établit à 52 662,0 M$, soit 45 800,0 M$ pour les dépenses de programmes et 6 862,0 M$ pour le service de la dette.

- En 2003-2004, pour chaque dollar de revenu des contribuables québécois, 87 cents sont utilisés pour payer les dépenses de programmes et 13 cents financent le service de la dette.

- La croissance des dépenses de programmes s'établit à 3,8 % en 2003-2004, tandis que le service de la dette croît de 5,0 %.

Graphique 1.1 : RÉPARTITION ET CROISSANCE DES DÉPENSES EN 2003-2004

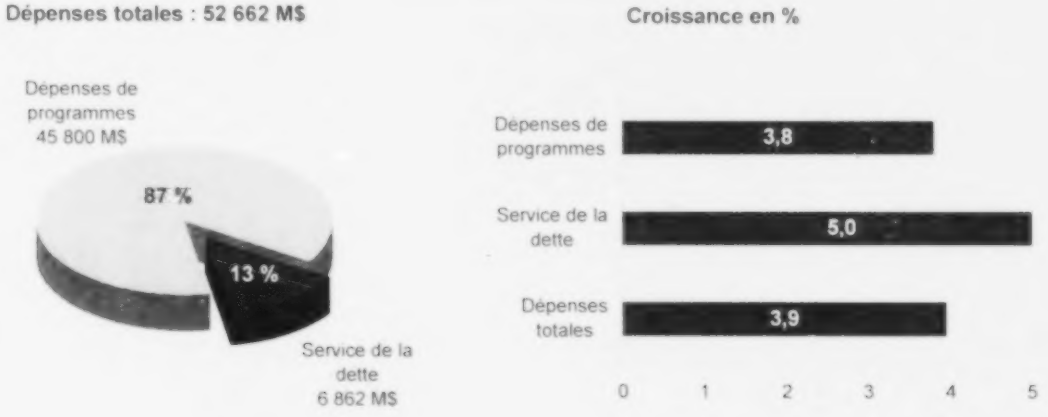

- Près de 80,0 % des dépenses de programmes sont attribuées à trois portefeuilles :
  - Le portefeuille « Santé et Services sociaux » représente 42 % des dépenses de programmes, avec un budget de 19 115,1 M$;
  - Le portefeuille « Éducation », avec un budget de 11 485,3 M$, représente quant à lui le quart des dépenses de programmes;
  - Avec un budget de 5 845,5 M$, le portefeuille « Emploi, Solidarité sociale et Famille » bénéficie de 13 % des dépenses de programmes.
- Les autres portefeuilles comptent pour 20 % des dépenses de programmes.

Graphique 1.2 : RÉPARTITION DES DÉPENSES DE PROGRAMMES EN 2003-2004 : 45 800 M$

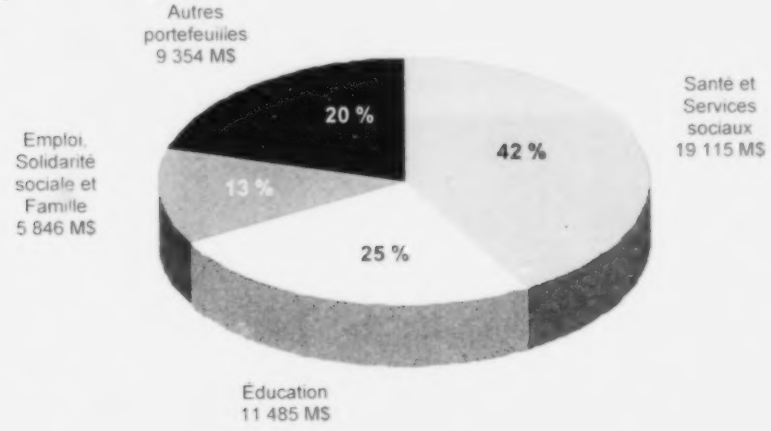

1. LE BUDGET DE DÉPENSES 2003-2004

- Le Budget de dépenses gouvernementales s'établit à 52 662,0 M$, soit 45 800,0 M$ pour les dépenses de programmes et 6 862,0 M$ pour le service de la dette.

- En 2003-2004, pour chaque dollar de revenu des contribuables québécois, 87 cents sont utilisés pour payer les dépenses de programmes et 13 cents financent le service de la dette.

- La croissance des dépenses de programmes s'établit à 3,8 % en 2003-2004, tandis que le service de la dette croît de 5,0 %.

Graphique 1.1 : RÉPARTITION ET CROISSANCE DES DÉPENSES EN 2003-2004

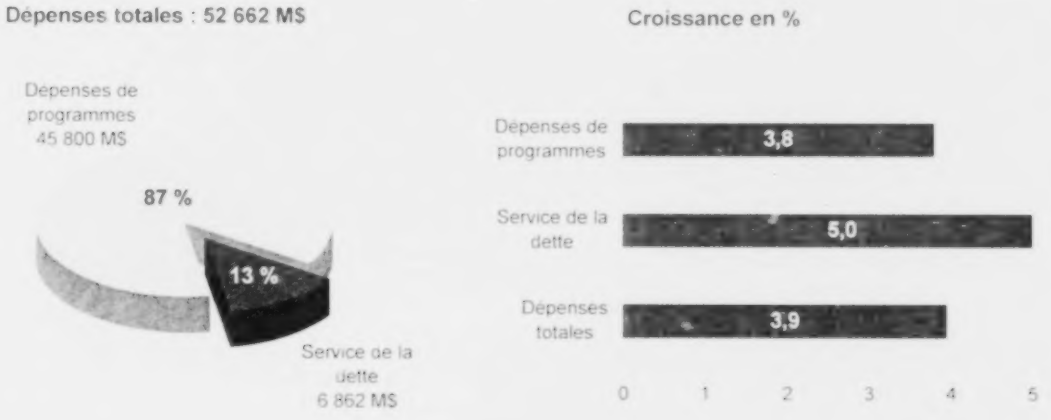

- Près de 80,0 % des dépenses de programmes sont attribuées à trois portefeuilles :
  - Le portefeuille « Santé et Services sociaux » représente 42 % des dépenses de programmes, avec un budget de 19 115,1 M$;
  - Le portefeuille « Éducation », avec un budget de 11 485,3 M$, représente quant à lui le quart des dépenses de programmes;
  - Avec un budget de 5 845,5 M$, le portefeuille « Emploi, Solidarité sociale et Famille » bénéficie de 13 % des dépenses de programmes.
- Les autres portefeuilles comptent pour 20 % des dépenses de programmes.

Graphique 1.2 : RÉPARTITION DES DÉPENSES DE PROGRAMMES EN 2003-2004 : 45 800 M$

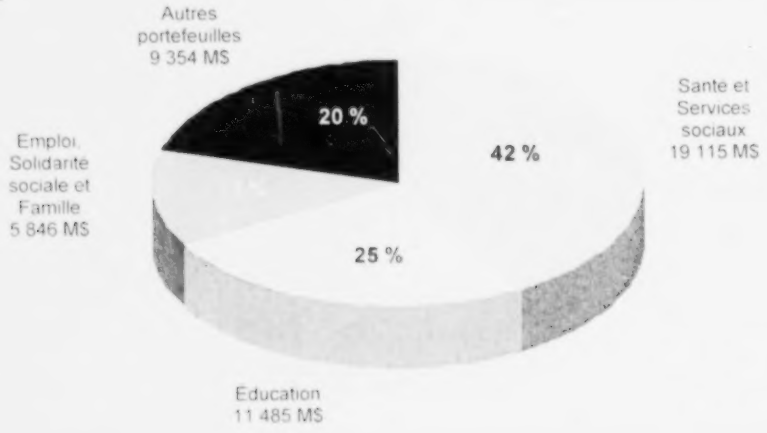

2. LA VARIATION DES DÉPENSES DE PROGRAMMES EN 2003-2004

- En 2003-2004, les dépenses de programmes totalisent 45 800,0 M$, comparativement à 44 126,0 M$ en 2002-2003.
- Par rapport à l'exercice 2002-2003, la hausse est de 3,8 % ou 1 674,0 M$.

Graphique 1.3 : VARIATION DES DÉPENSES DE PROGRAMMES EN 2003-2004

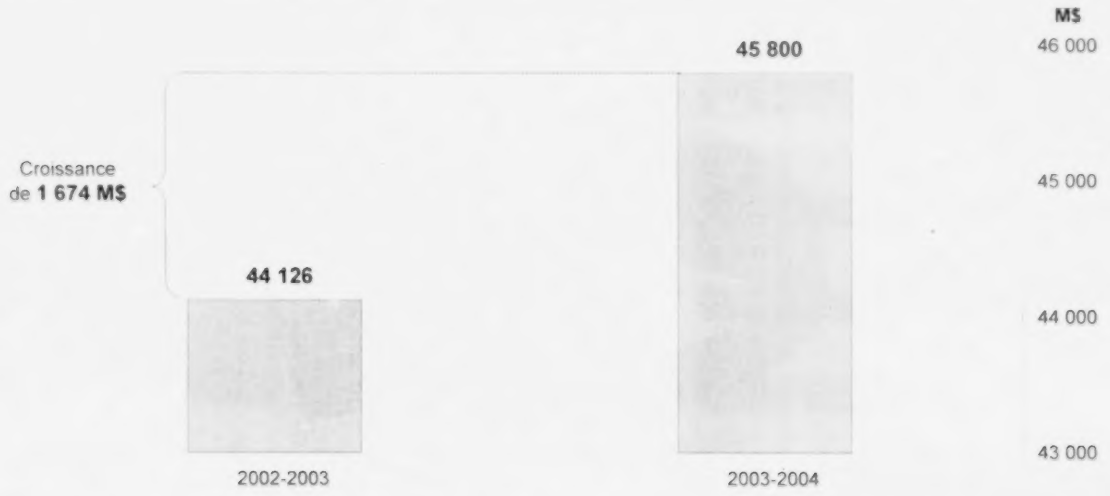

- La croissance de 1 674,0 M$ des dépenses de programmes en 2003-2004 se retrouve dans deux portefeuilles :
  - 1 287,4 M$ au portefeuille « Santé et Services sociaux », soit une augmentation de 7,2 %;
  - 397,5 M$ au portefeuille « Éducation », soit un accroissement de 3,6 %.
- Les dépenses de l'ensemble des autres portefeuilles demeurent stables par rapport à l'exercice précédent.

Graphique 1.4 : VARIATION DES DÉPENSES DE PROGRAMMES EN 2003-2004 PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

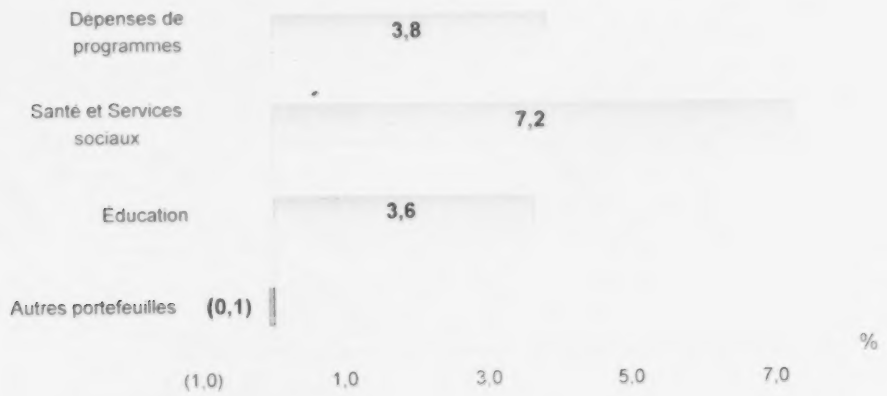

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

- En 2003-2004, le secteur de la santé et des services sociaux bénéficie d'une enveloppe budgétaire de 19 115,1 M$ ou 41,7 % de l'ensemble des dépenses de programmes.
- Par rapport à la dépense probable 2002-2003, l'augmentation est de 1 287,4 M$, soit 7,2 %.
- Par rapport à l'enveloppe de 17 456,2 M$ prévue au début de l'année financière 2002-2003, la croissance est de 1 658,9 M$.
- Les ressources supplémentaires octroyées en 2003-2004 permettront de financer la croissance du coût des services. Elles comprennent les fonds de 240,0 M$ annoncés par le ministre de la Santé et des Services sociaux le 22 mai 2003 pour notamment désengorger les urgences, réduire les délais d'attente, accroître les services en première ligne ainsi que le maintien à domicile et l'hébergement des personnes âgées en perte d'autonomie.

Graphique 1.5 : CROISSANCE DES DÉPENSES DANS LE SECTEUR DE LA SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX EN **2003-2004**

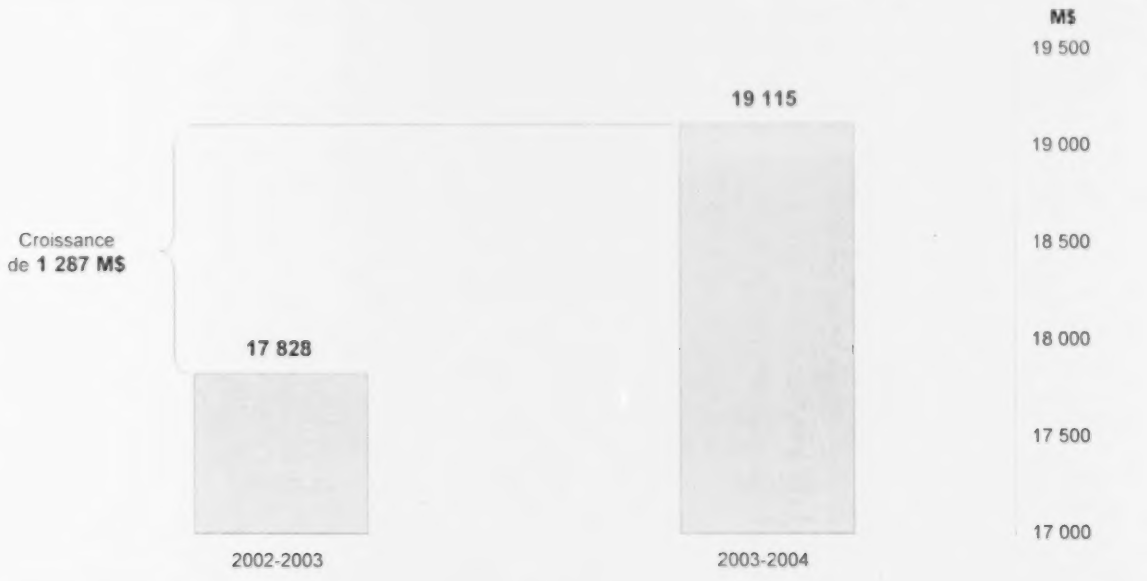

ÉDUCATION

- Le budget 2003-2004 du secteur de l'éducation atteint 11 485,3 M$, comparativement à 11 087,8 M$ en 2002-2003.
- Le financement supplémentaire alloué à l'éducation en 2003-2004 totalise 397,5 M$, soit une augmentation de 3,6 %.
- Ces ressources additionnelles permettront de financer la croissance du coût des services ainsi que des initiatives en cours pour améliorer la réussite scolaire.

Graphique 1.6 : CROISSANCE DES DÉPENSES DANS LE SECTEUR DE L'ÉDUCATION EN 2003-2004

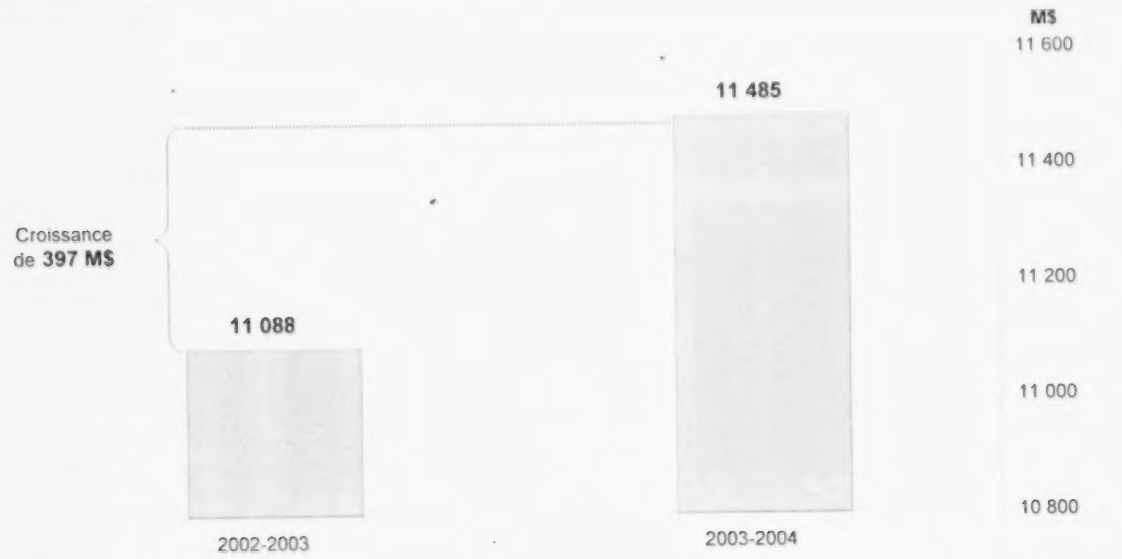

AUTRES PORTEFEUILLES

- En excluant « Santé et Services sociaux » et « Éducation », les ressources allouées aux autres portefeuilles totalisent 15 199,6 M$ en 2003-2004.

- Globalement, les dépenses des autres portefeuilles demeurent stables, en baisse de seulement 10,9 M$ ou 0,1 %.

- Bien que stables lorsque considérés globalement, les autres portefeuilles sont majoritairement en baisse, la plus forte diminution se retrouvant au ministère du Développement économique et régional. Néanmoins, à l'intérieur des différents portefeuilles certains programmes de dépenses font l'objet d'ajouts de crédits significatifs, dont les suivants :

  — 113,0 M$ pour le Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier au ministère des Transports;

  — 103,4 M$ pour l'aide à la famille et à l'enfance au ministère de l'Emploi, Solidarité sociale et Famille;

  — 48,1 M$ pour les Affaires autochtones au Conseil exécutif.

Graphique 1.7 : VARIATION DES DÉPENSES DES AUTRES PORTEFEUILLES EN 2003-2004

3. LE POIDS DES DÉPENSES DE PROGRAMMES DANS L'ÉCONOMIE

- En 2003-2004, les dépenses de programmes s'élèvent à 45 800,0 M$, alors que le produit intérieur brut (en dollars courants) atteint 255 460,0 M$. En conséquence, le poids des dépenses de programmes par rapport au PIB s'établit à 17,9 %.

- Depuis 1994-1995, le poids des dépenses de programmes dans l'économie est passé de 21,7 % à 17,9 %.

- En excluant les dépenses en santé et services sociaux, le poids des dépenses de programmes par rapport au PIB s'établit à 10,4 % en 2003-2004, alors qu'il était de 14,0 % en 1994-1995.

Graphique 1.8 : ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE PROGRAMMES EN POURCENTAGE DU PRODUIT INTÉRIEUR BRUT

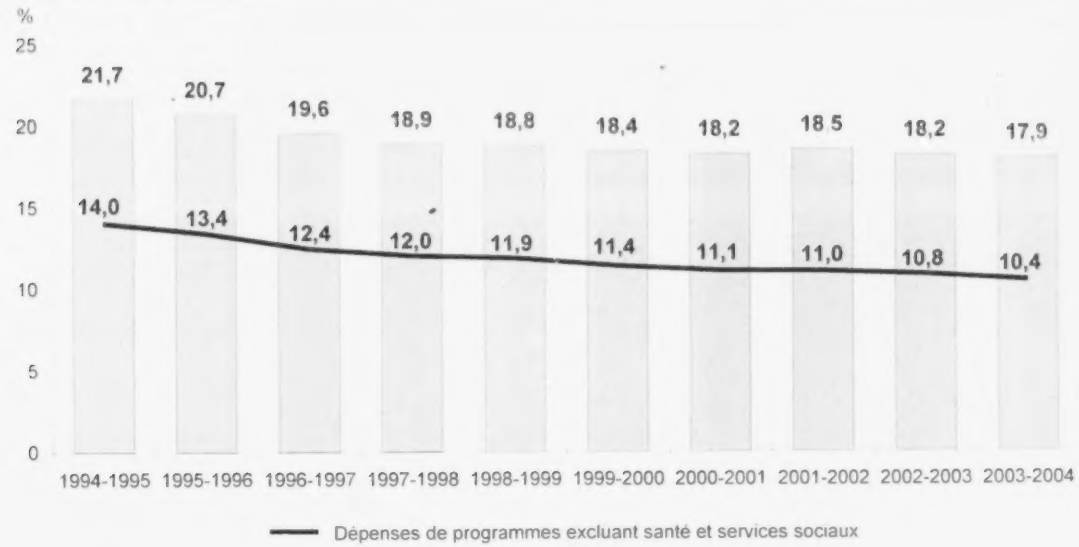

- En 2003-2004, la croissance budgétaire est inférieure de 1,4 point de pourcentage à celle de l'économie puisque les dépenses de programmes augmentent de 3,8 %, comparativement à 5,2 % en ce qui concerne le produit intérieur brut (en dollars courants).

- Par comparaison, pour la période 1998-1999 à 2002-2003, le PIB (en dollars courants) a augmenté à un taux annuel moyen de 5,2 %, alors que les dépenses de programmes augmentaient de 4,4 %, soit un écart de 0,8 point de pourcentage.

Graphique 1.9 : CROISSANCE DES DÉPENSES DE PROGRAMMES ET DU PRODUIT INTÉRIEUR BRUT

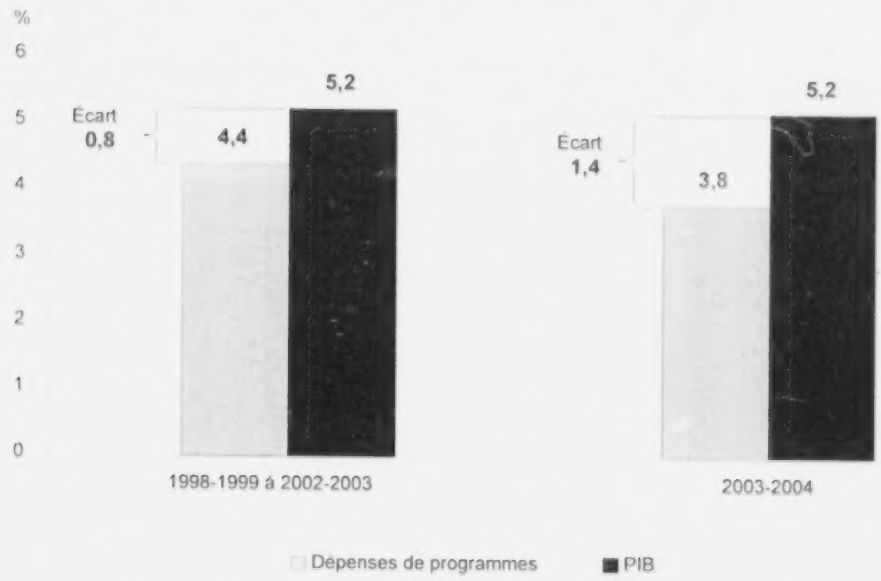

4. LA VARIATION DES DÉPENSES DE PROGRAMMES DEPUIS LE DÉPÔT DU BUDGET DE DÉPENSES 2002-2003 EN MARS 2002

- Lors du dépôt du Budget de dépenses 2002-2003 à l'Assemblée nationale en mars 2002, les dépenses de programmes 2002-2003 s'établissaient à 43 223,0 M$. Les dépenses additionnelles encourues en cours d'exercice se sont élevées à 903,0 M$, ce qui a fait passer la dépense à 44 126,0 M$.

- En ce qui concerne 2003-2004, la dépense prévue est de 45 800,0 M$, ce qui représente une croissance de 1 674,0 M$ par rapport à la dépense probable 2002-2003.

Tableau 1.1 : VARIATION DES DÉPENSES DE PROGRAMMES DEPUIS LE DÉPÔT DU BUDGET DE DÉPENSES 2002-2003

	Santé et Services sociaux	Éducation	Autres portefeuilles	Total
	M$	M$	M$	M$
Budget de dépenses 2002-2003 - Mars 2002 [1]	17 456,2	11 143,8	14 623,0	43 223,0
+ Variations 2002-2003	371,5	(56,0)	587,5	903,0
Dépense probable 2002-2003	17 827,7	11 087,8	15 210,5	44 126,0
+ Croissance 2003-2004	1 287,4	397,5	(10,9)	1 674,0
Budget de dépenses 2003-2004	19 115,1	11 485,3	15 199,6	45 800,0

[1] Dépense corrigée en fonction de la nouvelle structure de portefeuilles en vigueur à compter de 2003-2004.

ANNEXE 1.1

VARIATION ENTRE LE BUDGET DE DÉPENSES 2003-2004 ET LA DÉPENSE PROBABLE 2002-2003 [1]

	Budget de dépenses 2003-2004	Dépense probable [2] 2002-2003	Variation	
	M$	**M$**	**M$**	**%**
Assemblée nationale [3]	91,6	91,6	-	-
Personnes désignées par l'Assemblée nationale [3]	102,0	63,6	38,5	60,5 [4]
Affaires municipales, Sport et Loisir	1 580,8	1 587,6	(6,7)	(0,4)
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	632,8	641,2	(8,4)	(1,3)
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	655,4	450,2	205,2	2,2 [5]
Conseil exécutif	202,3	115,4	86,9	(8,0) [6]
Culture et Communications	497,9	491,7	6,2	1,3
Développement économique et régional	848,1	1 064,6	(216,5)	(20,3) [7]
Éducation	11 485,3	11 087,8	397,5	3,6
Emploi, Solidarité sociale et Famille	5 845,5	5 951,9	(106,4)	(1,8)
Environnement	179,1	177,3	1,8	1,0
Finances [8]	215,7	146,7	69,0	0,9 [9]
Justice	549,7	541,9	7,8	1,4
Relations avec les citoyens et Immigration	205,9	246,3	(40,4)	(16,4) [10]
Relations internationales	108,5	110,5	(2,0)	(1,8)
Ressources naturelles, Faune et Parcs	462,7	506,7	(44,0)	(8,7)
Revenu	630,2	655,2	(25,0)	(3,8)
Santé et Services sociaux	19 115,1	17 827,7	1 287,4	7,2
Sécurité publique	832,2	871,4	(39,2)	(4,5)
Transports	1 495,8	1 427,0	68,8	4,8
Travail	63,3	69,8	(6,5)	(9,3)
DÉPENSES DE PROGRAMMES	45 800,0	44 126,0	1 674,0	3,8
SERVICE DE LA DETTE	6 862,0	6 536,0	326,0	5,0
DÉPENSES TOTALES	52 662,0	50 662,0	2 000,0	3,9

Note : Voir page suivante pour références

[1] Les données portent uniquement sur le Budget de dépenses et ne comprennent pas, par conséquent, les organismes consolidés et les fonds spéciaux. Elles excluent en outre les supercatégories « Immobilisations » et « Prêts, placements et avances » comprises dans le budget d'investissements apparaissant au Volume II du Budget de dépenses 2003-2004.

[2] La dépense probable 2002-2003 a été redressée afin de la présenter sur la même base que le Budget de dépenses 2003-2004.

[3] Les informations portant sur les crédits, les dépenses et les plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées par cette dernière se retrouvent dans le Volume I.

[4] Au portefeuille « Personnes désignées par l'Assemblée nationale », la croissance par rapport à la dépense probable résulte principalement du fait que le Budget de dépenses 2003-2004 du programme *Administration du système électoral* inclut une somme de 46,0 M$ pour la tenue d'élections générales.

[5] Au portefeuille « Conseil du trésor et Administration gouvernementale », le pourcentage de variation a été calculé en excluant du Budget de dépenses 2003-2004 le programme *Fonds de suppléance* car ce programme est constitué de crédits pouvant être affectés, en cours d'exercice financier, à d'autres portefeuilles.

[6] Au portefeuille « Conseil exécutif », le pourcentage de variation a été calculé en excluant du Budget de dépenses 2003-2004 la provision pour la réalisation de projets de communications gouvernementales et le programme *Affaires autochtones*. En incluant la dépense de ce programme qui est passée de 51,6 M$ en 2002-2003 à 106,7 M$ en 2003-2004, le taux de croissance serait de 43,3 %.

[7] Au portefeuille « Développement économique et régional », le pourcentage de variation a été calculé en incluant au Budget de dépenses 2003-2004 la provision pour la réalisation de projets d'investissements dans le cadre du programme FAIRE puisque la plupart des virements se font à l'intérieur du portefeuille.

[8] Pour les fins de ce tableau, le service de la dette gouvernementale est exclu des dépenses du portefeuille « Finances ». Au Volume II du Budget de dépenses 2003-2004 et dans les plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes, les dépenses du portefeuille « Finances » incorporent le service de la dette.

[9] Au portefeuille « Finances », le pourcentage de variation a été calculé en excluant du Budget de dépenses 2003-2004 la provision pour des initiatives concernant les revenus.

[10] Au portefeuille « Relations avec les citoyens et Immigration », la baisse par rapport à la dépense probable résulte principalement de la fin du Programme national de réconciliation avec les orphelins et orphelines de Duplessis. En excluant ce dernier élément, la baisse serait de 7,8 %.

CHAPITRE 2
LES RÉSULTATS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2002-2003

LES RÉSULTATS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2002-2003 EN BREF

- Les dépenses du gouvernement devraient s'établir à 50 662,0 M$ pour l'année financière 2002-2003, dont 44 126,0 M$ pour les dépenses de programmes et 6 536,0 M$ pour le service de la dette.

- La prévision de dépenses de programmes a été relevée de 903,0 M$ par rapport à celle apparaissant au Budget de dépenses 2002-2003. Les dépenses additionnelles encourues se retrouvent notamment dans deux portefeuilles, soit 371,5 M$ au portefeuille « Santé et Services sociaux » et 135,0 M$ au portefeuille « Emploi, Solidarité sociale et Famille ».

- La prévision du service de la dette a été revue à la hausse de 39,0 M$ au cours de l'année financière 2002-2003 pour s'établir à 6 536,0 M$.

1. LA VARIATION DES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT EN 2002-2003

- Les dépenses totales du gouvernement devraient s'établir pour l'année financière 2002-2003 à 50 662,0 M$ soit :
  - 44 126,0 M$ pour les dépenses de programmes;
  - 6 536,0 M$ pour le service de la dette.
- Les dépenses totales sont passées de 49 198,9 M$ en 2001-2002 à 50 662,0 M$ en 2002-2003, soit une hausse de 3,0 %.
- Les dépenses de programmes sont en hausse de 3,8 % suite à des dépenses additionnelles de 903,0 M$ par rapport à ce qui était prévu en début d'année.
- Quant au service de la dette, il connaît une baisse de 2,3 % par rapport à l'année précédente.

Tableau 2.1 : SOMMAIRE DES DÉPENSES BUDGÉTAIRES[1]

	2001-2002	2002-2003	
			Variation par rapport à 2001-2002
	M$	M$	%
Dépenses de programmes			
— Budget de dépenses 2002-2003 (mars 2002)	42 247,5	43 223,0	2,3
— Révisions[2]	264,9	903,0	-
Dépense de programmes (juin 2003)	42 512,4	44 126,0	3,8
Services de la dette			
— Budget de dépenses 2002-2003 (mars 2002)	6 732,0	6 497,0	(3,5)
— Révisions	(45,5)	39,0	-
	6 686,5	6 536,0	(2,3)
DÉPENSES TOTALES	49 198,9	50 662,0	3,0

[1] Les données de ce tableau ne comprennent pas l'effet de la consolidation des organismes et fonds spéciaux.

[2] Les dépenses de programmes ont été ajustées sur la base de la structure budgétaire et financière 2003-2004. Les redressements requis découlent de la mise en place de la politique familiale à l'égard des places à contribution réduite dans les services de garde qui a pour effet d'augmenter simultanément les revenus et les dépenses de 8,9 M$.

2. L'ÉVOLUTION DE LA PRÉVISION DES DÉPENSES TOTALES EN 2002-2003

- La prévision de dépenses totales du gouvernement en 2002-2003 a été revue à la hausse depuis le dépôt du Budget de dépenses 2002-2003, passant de 49 720,0 M$ à 50 662,0 M$.

- Le niveau des dépenses de programmes a été relevé de 903,0 M$ par rapport à la prévision initiale. La hausse s'explique par :

  — 371,5 M$ au portefeuille « Santé et Services sociaux », notamment 118,0 M$ pour l'amélioration des services et pour les coûts salariaux dans le réseau et 243,1 M$ pour la Régie de l'assurance maladie, entre autres, pour le programme d'assurance médicaments;

  — 135,0 M$ au portefeuille « Emploi, Solidarité sociale et Famille » à la suite de la baisse moins importante que prévue du nombre de ménages à l'assistance-emploi;

  — 396,5 M$ dû à des dépenses additionnelles dans l'ensemble des autres portefeuilles dont 65,0 M$ au portefeuille « Transports » résultant de modifications au calendrier de versement de l'aide au réseau routier local, 22,0 M$ au portefeuille « Relations avec les citoyens et Immigration » pour le Programme de réconciliation avec les orphelins et orphelines de Duplessis, 50,8 M$ au portefeuille « Affaires municipales, Sport et Loisir » et 81,3 M$ au portefeuille « Sécurité publique ».

- La prévision du service de la dette a été revue à la hausse de 39,0 M$. Cette révision s'explique notamment par le fait que le dollar canadien a été plus faible que prévu en 2002-2003 par rapport à certaines devises.

Tableau 2.2 : ÉVOLUTION DE LA PRÉVISION DE DÉPENSES 2002-2003[1]

	Dépenses de programmes M$	Service de la dette M$	Dépenses totales M$
Budget de dépenses 2002-2003	43 223,0	6 497,0	49 720,0
PLUS : changements à la prévision			
— Santé et Services sociaux	371,5	-	371,5
— Emploi, Solidarité sociale et Famille	135,0	-	135,0
— Autres dépenses additionnelles[2]	396,5	39,0	435,5
DÉPENSE PROBABLE	44 126,0	6 536,0	50 662,0

[1] Les données de ce tableau ne comprennent pas l'effet de la consolidation des organismes et fonds spéciaux.
[2] Les dépenses de programmes ont été ajustées sur la base de la structure budgétaire et financière 2003-2004.

3. L'ÉVOLUTION DES CRÉDITS AUTORISÉS EN 2002-2003

- En début d'année financière 2002-2003, les crédits présentés à l'Assemblée nationale totalisaient 50 606,8 M$, soit 44 109,8 M$ pour les dépenses de programmes et 6 497,0 M$ pour le service de la dette.

- Des crédits additionnels de 499,0 M$ ont été alloués au cours de l'année financière 2002-2003. Ces crédits se répartissent comme suit :

  — Des crédits supplémentaires de 312,0 M$ ont été autorisés par l'Assemblée nationale en décembre 2002, dont 204,0 M$ pour le portefeuille « Santé et Services sociaux » et 108,0 M$ pour le portefeuille « Emploi, Solidarité sociale et Famille ». Ces crédits supplémentaires comprennent des crédits votés de 183,0 M$ et des crédits permanents de 129,0 M$;

  — Un mandat spécial de 187,0 M$ a été accordé en mars 2003. Le mandat spécial a servi à financer des dépenses encourues dans quatre portefeuilles, soit 50,0 M$ pour le portefeuille « Santé et Services sociaux », 50,0 M$ pour le portefeuille « Emploi, Solidarité sociale et Famille », 65,0 M$ pour le portefeuille « Transports » et 22,0 M$ pour le portefeuille « Relations avec les citoyens et Immigration ».

- Par ailleurs, le niveau des crédits permanents a été révisé à la hausse de 144,3 M$. Cette variation s'explique essentiellement par des dépenses additionnelles à la Régie de l'assurance maladie et la hausse du service de la dette.

- Les crédits non dépensés en 2002-2003 s'élèvent à 102,7 M$ et résultent principalement de coûts moindres au programme d'aide financière aux études administré par le ministère de l'Éducation.

- Les crédits 2001-2002 effectivement reportés en 2002-2003 s'établissent à 38,7 M$, soit 9,0 M$ de plus que le montant prévu aux crédits initiaux.

Tableau 2.3 : CONCILIATION ENTRE LES CRÉDITS ET LA DÉPENSE PROBABLE 2002-2003

	Dépenses de programmes **M$**	Service de la dette **M$**	Dépenses totales **M$**
CRÉDITS INITIAUX	44 109,8	6 497,0	50 606,8
Crédits supplémentaires n° 1 2002-2003	312,0	-	312,0
Mandat spécial n° 1 2002-2003	187,0	-	187,0
Crédits permanents : variation	105,3	39,0	144,3
Crédits 2001-2002 reportés en 2002-2003 : variation	9,0	-	9,0
CRÉDITS TOTAUX	44 723,1	6 536,0	51 259,1
MOINS : Crédits affectés au budget d'investissement	(705,0)	-	(705,0)
MOINS : Crédits non dépensés	(102,7)	-	(102,7)
PLUS : Dépenses d'amortissement	201,7	-	201,7
PLUS : Redressement[1]	8,9	-	8,9
DÉPENSE PROBABLE	44 126,0	6 536,0	50 662,0

1 Les dépenses de programmes ont été ajustées sur la base de la structure budgétaire et financière 2003-2004.

CHAPITRE 3

LA RÉPARTITION DU BUDGET DE DÉPENSES 2003-2004 PAR GRANDES CATÉGORIES ET PAR BÉNÉFICIAIRES

LA RÉPARTITION DU BUDGET DE DÉPENSES 2003-2004 EN BREF

- En 2003-2004, le Budget de dépenses du gouvernement s'élèvent à 52 662,0 M$, dont :
  - 45 800,0 M$ aux dépenses de programmes, soit 87 %;
  - 6 862,0 M$ au service de la dette, soit 13 %.
- La rémunération représente 56 % des dépenses de programmes.
- Plus de 50 % des dépenses de programmes sont versées aux établissements de santé et de services sociaux ainsi qu'aux institutions d'enseignement.

1. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉPARTITION DES DÉPENSES

RÉPARTITION DES DÉPENSES SELON LES SUPERCATÉGORIES

- Les dépenses du gouvernement totalisent 52 662,0 M$ en 2003-2004.
- Ventilées par supercatégories, les dépenses se répartissent comme suit :
  - 73 % aux dépenses de « Transfert »;
  - 13 % au service de la dette;
  - 14 % aux dépenses de fonctionnement et autres catégories.

Tableau 3.1 : BUDGET DE DÉPENSES 2003-2004 PAR SUPERCATÉGORIES ET CATÉGORIES

	CATÉGORIES						
	Rémunération	Fonctionnement	Capital	Intérêt	Support	Autres	Total
SUPERCATÉGORIES	**M$**	**M$**	**M$**	**M$**	**M$**	**M$**	**M$**
Rémunération	2 840,4	-	-	-	-	-	2 840,4
Fonctionnement	-	2 054,2	-	-	-	-	2 054,2
Transfert	22 378,1	3 595,5	1 305,2	1 517,0	9 841,0	-	38 636,8
Affectation à un fonds spécial	473,4	162,6	297,4	207,0	904,3	-	2 044,7
Créances douteuses et autres	-	-	-	-	-	223,9	223,9
Dépenses de programmes	25 691,9	5 812,3	1 602,6	1 724,0	10 745,3	223,9	45 800,0
Service de la dette	-	-	-	6 862,0	-	-	6 862,0
TOTAL	25 691,9	5 812,3	1 602,6	8 586,0	10 745,3	223,9	52 662,0

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE PROGRAMMES SELON LES CATÉGORIES

- Les dépenses de programmes totalisent 45 800,0 M$, soit 87 % des dépenses du gouvernement en 2003-2004.
- Ventilées par catégories, les dépenses de programmes se répartissent comme suit :
  - 56 % aux dépenses reliées à la rémunération;
  - 23 % aux dépenses concernant le support aux personnes, entreprises, organismes publics et parapublics et autres partenaires du gouvernement;
  - 13 % aux dépenses de fonctionnement et autres;
  - 4 % aux dépenses de capital;
  - 4 % aux dépenses d'intérêt sur la dette subventionnée.
- La nature des catégories de dépenses est présentée à l'annexe 3.1.

Graphique 3.1 : DÉPENSES DE PROGRAMMES 2003-2004 PAR GRANDES CATÉGORIES : 45 800 M$

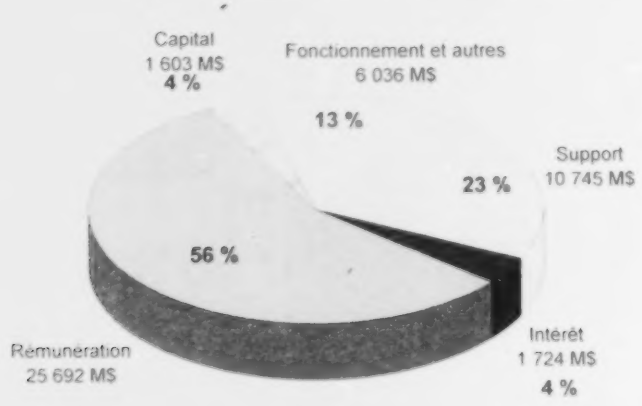

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE PROGRAMMES SELON LES BÉNÉFICIAIRES

- Les établissements du réseau de la santé et des services sociaux, avec 13 298,8 M$, ainsi que les institutions d'enseignement, avec 11 180,6 M$, totalisent 53 % des dépenses de programmes prévues en 2003-2004.
- Les dépenses d'opérations des ministères, avec 6 258,8 M$, représentent 14 % des dépenses de programmes.
- Une portion de 13 % des dépenses de programmes, soit 5 933,8 M$, est affectée aux divers autres bénéficiaires, soit les entreprises, les municipalités, les organismes à but non lucratif et les entreprises et organismes d'État.
- Les dépenses destinées aux personnes comptent pour 5 664,4 M$, soit 12 %, des dépenses de programmes.
- La rémunération des professionnels de la santé s'élève à 3 463,6 M$ et représente 8 % des dépenses de programmes.

Graphique 3.2 : DÉPENSES DE PROGRAMMES 2003-2004 PAR BÉNÉFICIAIRES : 45 800 M$

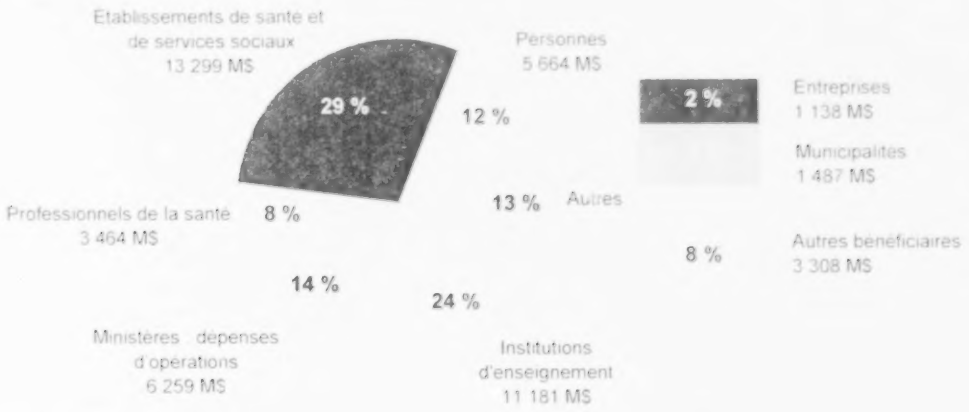

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE PROGRAMMES SELON LES BÉNÉFICIAIRES

- Les établissements du réseau de la santé et des services sociaux, avec 13 298,8 M$, ainsi que les institutions d'enseignement, avec 11 180,6 M$, totalisent 53 % des dépenses de programmes prévues en 2003-2004.

- Les dépenses d'opérations des ministères, avec 6 258,8 M$, représentent 14 % des dépenses de programmes.

- Une portion de 13 % des dépenses de programmes, soit 5 933,8 M$, est affectée aux divers autres bénéficiaires, soit les entreprises, les municipalités, les organismes à but non lucratif et les entreprises et organismes d'État.

- Les dépenses destinées aux personnes comptent pour 5 664,4 M$, soit 12 %, des dépenses de programmes.

- La rémunération des professionnels de la santé s'élève à 3 463,6 M$ et représente 8 % des dépenses de programmes.

Graphique 3.2 : DÉPENSES DE PROGRAMMES 2003-2004 PAR BÉNÉFICIAIRES : 45 800 M$

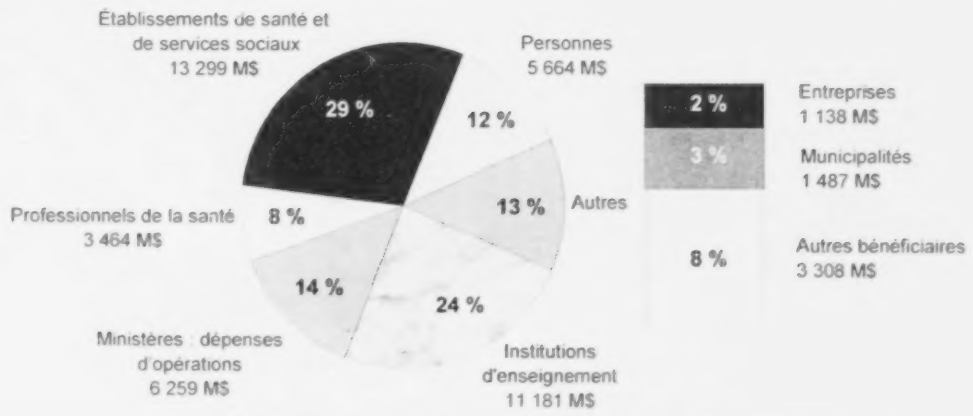

- La répartition des dépenses par bénéficiaires est présentée pour chaque portefeuille à l'annexe 3.3.

Tableau 3.2 : RÉPARTITION PAR BÉNÉFICIAIRES DES DÉPENSES DE PROGRAMMES PRÉVUES EN 2003-2004

	Santé et Services sociaux	Éducation	Emploi, Solidarité sociale et Famille	Autres ministères	Total
	M$	**M$**	**M$**	**M$**	**M$**
Ministères : dépenses d'opérations	133,6	176,4	591,7	5 357,1	6 258,8
Établissements de santé et de services sociaux	13 238,2	-	-	60,6	13 298,8
Professionnels de la santé	3 463,6	-	-	-	3 463,6
Institutions d'enseignement	-	10 948,3	94,5	137,8	11 180,6
Aide aux personnes	1 597,4	296,6	3 489,4	281,0	5 664,4
Aide aux entreprises	169,6	-	273,6	695,0	1 138,2
Aide aux municipalités	-	-	-	1 487,2	1 487,2
Autres bénéficiaires	512,7	64,0	1 396,3	1 335,4	3 308,4
DÉPENSES DE PROGRAMMES	19 115,1	11 485,3	5 845,5	9 354,1	45 800,0

2. LES DÉPENSES POUR LA RÉMUNÉRATION

- Les dépenses prévues pour la rémunération s'élèvent à 25 691,9 M$ en 2003-2004, soit 56 % des dépenses de programmes.

  - Les établissements de santé et de services sociaux et les institutions des réseaux de l'éducation se partagent respectivement 38 % et 33 % du total des dépenses de rémunération;

  - Pour leur part, les professionnels de la santé reçoivent 14 % des dépenses de rémunération tandis que la part revenant au personnel des ministères se chiffre à 13 %.

- Les dépenses de rémunération augmentent de 1 029,9 M$ en 2003-2004. Cette croissance se répartit entre les éléments suivants :

  - 440,0 M$ dans l'ensemble des secteurs excluant les professionnels de la santé, pour l'augmentation salariale de 2 % accordée à compter du 1er avril 2003 de même que pour le montant forfaitaire de 2 % qui est versé entre le 1er avril et le 30 juin 2003;

  - 464,0 M$ dans le secteur de la santé et des services sociaux pour la mise en place d'actions visant à améliorer les services à la population ainsi que pour la rémunération des professionnels de la santé;

Graphique 3.3 : DÉPENSES POUR LA RÉMUNÉRATION EN 2003-2004 PAR BÉNÉFICIAIRES : 25 692 M$

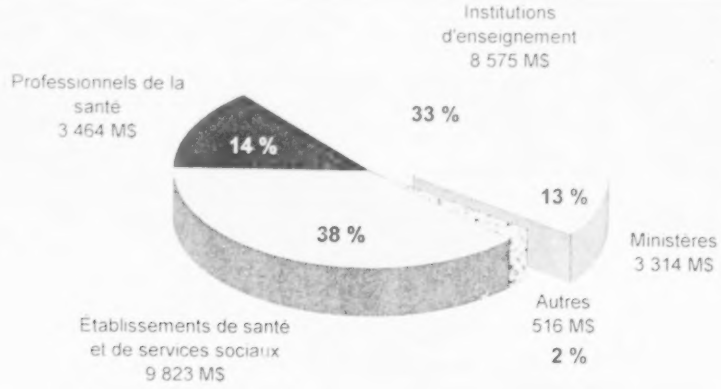

2. LES DÉPENSES POUR LA RÉMUNÉRATION

- Les dépenses prévues pour la rémunération s'élèvent à 25 691,9 M$ en 2003-2004, soit 56 % des dépenses de programmes.

  — Les établissements de santé et de services sociaux et les institutions des réseaux de l'éducation se partagent respectivement 38 % et 33 % du total des dépenses de rémunération;

  — Pour leur part, les professionnels de la santé reçoivent 14 % des dépenses de rémunération tandis que la part revenant au personnel des ministères se chiffre à 13 %.

- Les dépenses de rémunération augmentent de 1 029,9 M$ en 2003-2004. Cette croissance se répartit entre les éléments suivants :

  — 440,0 M$ dans l'ensemble des secteurs excluant les professionnels de la santé, pour l'augmentation salariale de 2 % accordée à compter du 1er avril 2003 de même que pour le montant forfaitaire de 2 % qui est versé entre le 1er avril et le 30 juin 2003;

  — 464,0 M$ dans le secteur de la santé et des services sociaux pour la mise en place d'actions visant à améliorer les services à la population ainsi que pour la rémunération des professionnels de la santé;

Graphique 3.3 : DÉPENSES POUR LA RÉMUNÉRATION EN 2003-2004 PAR BÉNÉFICIAIRES : 25 692 M$

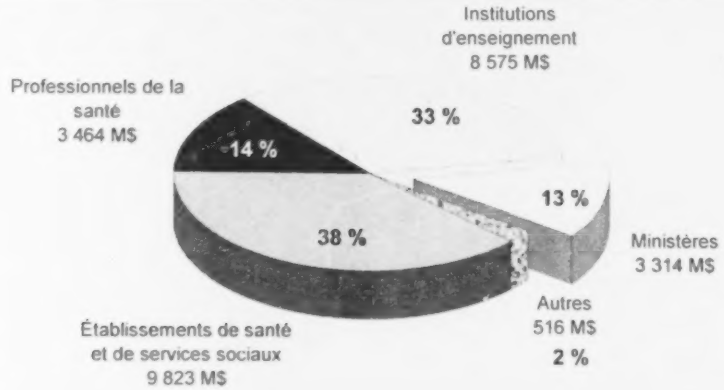

— 127,0 M$ dans les réseaux de l'éducation, notamment pour favoriser la réussite scolaire et couvrir l'entente avec les enseignants.

Tableau 3.3 : DÉPENSES PRÉVUES POUR LA RÉMUNÉRATION EN 2003-2004 [1]

	Salaires	Contributions de l'employeur			Total
		Régimes de retraite	Autres	Sous-total	
	M$	**M$**	**M$**	**M$**	**M$**
SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX					
Ministère	57,5	-	6,7	6,7	64,2
Établissements de santé et de services sociaux	8 330,2	546,2	946,6	1 492,8	9 823,0
Professionnels de la santé	3 463,6	-	-	-	3 463,6
Autres bénéficiaires	116,0	-	7,9	7,9	123,9
	11 967,3	546,2	961,2	1 507,4	13 474,7
ÉDUCATION					
Ministère	76,9	-	8,0	8,0	84,9
Institutions d'enseignement	7 187,9	647,5	739,8	1 387,3	8 575,2
Autres bénéficiaires	9,9	-	1,5	1,5	11,4
	7 274,7	647,5	749,3	1 396,8	8 671,5
EMPLOI, SOLIDARITÉ SOCIALE ET FAMILLE					
Ministère	327,2	-	39,5	39,5	366,7
Autres bénéficiaires	7,2	-	0,9	0,9	8,1
	334,4	-	40,4	40,4	374,8
AUTRES					
Ministères	2 249,9	272,4	275,7	548,1	2 798,0
Autres bénéficiaires	317,6	23,6	31,7	55,3	372,9
	2 567,5	296,0	307,4	603,4	3 170,9
TOTAL	22 143,9	1 489,7	2 058,3	3 548,0	25 691,9
COMPARATIFS 2002-2003	21 282,9	1 406,5	1 972,6	3 379,1	24 662,0

[1] Comprenant les crédits de la supercatégorie « Rémunération », de la catégorie « Rémunération » de la supercatégorie « Transfert » et de la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial ».

3. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- En 2003-2004, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 5 812,3 M$ et se répartissent ainsi :
  - 40 %, aux établissements de santé et de services sociaux;
  - 38 % des dépenses sont attribuées aux ministères;
  - 17 %, aux institutions d'enseignement;
  - 5 %, pour les autres bénéficiaires.
- Les dépenses affectées au fonctionnement sont en hausse de 533,4 M$ par rapport à 2002-2003. Cet accroissement résulte principalement des variations suivantes :
  - Au secteur de la santé et des services sociaux, une augmentation de 167,2 M$ résultant des ajustements budgétaires pour de nouvelles initiatives annoncées en matière de services de santé et le financement de la croissance du coût des services existants;
  - Au secteur de l'éducation, une augmentation de 98,2 M$ prévue notamment pour financer la croissance du coût des services;

Graphique 3.4 : DÉPENSES PRÉVUES POUR LE FONCTIONNEMENT EN 2003-2004 : 5 812 M$

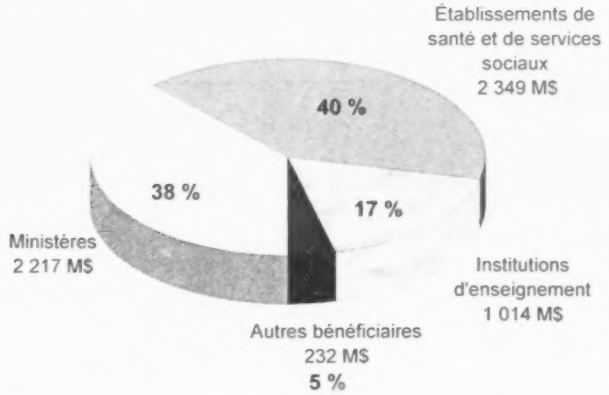

— Au portefeuille « Personnes désignées par l'Assemblée nationale », une augmentation de 44,7 M$ est essentiellement attribuable au coût de la tenue des élections générales le 14 avril 2003;

— Au portefeuille « Conseil du trésor et Administration gouvernementale », une augmentation de 155,2 M$ découle notamment du *Fonds de suppléance* de 195,3 M$.

Tableau 3.4 : DÉPENSES PRÉVUES POUR LE FONCTIONNEMENT EN 2003-2004

	Fonctionnement [1]	Transfert		Total
		Réseaux	Autres	
	M$	**M$**	**M$**	**M$**
SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX				
Ministère	69,4	-	-	69,4
Aide aux établissements de santé et de services sociaux	-	2 349,0	-	2 349,0
Autres bénéficiaires	-	-	77,7	77,7
	69,4	2 349,0	77,7	2 496,1
ÉDUCATION				
Ministère	49,7	-	-	49,7
Aide aux institutions d'enseignement	-	1 014,0	-	1 014,0
Autres bénéficiaires	-	-	3,3	3,3
	49,7	1 014,0	3,3	1 067,0
EMPLOI, SOLIDARITÉ SOCIALE ET FAMILLE				
Ministère	172,4	-	-	172,4
Autres bénéficiaires	-	-	1,9	1,9
	172,4	-	1,9	174,3
AUTRES				
Ministères	1 925,2	-	-	1 925,2
Autres bénéficiaires	-	-	149,7	149,7
	1 925,2	-	149,7	2 074,9
TOTAL	2 216,7	3 363,0	232,6	5 812,3
COMPARATIFS 2002-2003	1 963,5	3 101,9	213,5	5 278,9

[1] Incluant les dépenses de la catégorie « Fonctionnement » de la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial ».

4. LES DÉPENSES DE CAPITAL

- Les dépenses prévues pour le capital totalisent 1 602,6 M$ en 2003-2004, soit 20,2 M$ de moins que l'exercice précédent. Elles se répartissent entre les bénéficiaires suivants :
  - 28 % pour les institutions d'enseignement;
  - 25 % pour les municipalités;
  - 19 % pour les ministères;
  - 16 % pour les dépenses des établissements de santé et de services sociaux;
  - 5 % pour les entreprises;
  - 7 % pour les autres bénéficiaires.
- Les dépenses de capital sont affectées suivant trois modes d'intervention privilégiés par le gouvernement : le remboursement du principal, les dépenses affectées en capital aux fonds spéciaux et les subventions pour des fins d'immobilisations.

Graphique 3.5 : DÉPENSES DE CAPITAL PRÉVUES EN 2003-2004 PAR BÉNÉFICIAIRES : 1 603 M$

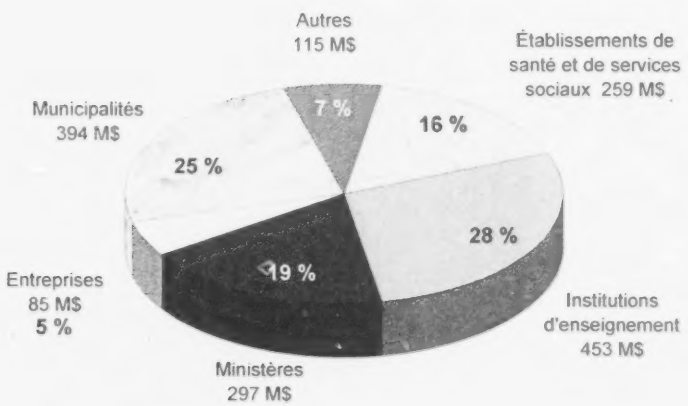

DÉPENSES AFFECTÉES EN CAPITAL AUX FONDS SPÉCIAUX

- Les dépenses affectées en capital aux fonds spéciaux représentent 19 % de l'ensemble des dépenses de capital en 2003-2004.

- Les sommes allouées pour les dépenses de capital des fonds spéciaux connaissent une augmentation de 79,9 M$, passant de 217,5 M$ en 2002-2003 à 297,4 M$ en 2003-2004. Cette variation s'explique essentiellement par une augmentation de 66,5 M$ des dépenses comptabilisées au Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier.

LES DÉPENSES POUR LE REMBOURSEMENT DU PRINCIPAL

- Les dépenses servant au remboursement du principal sur la dette subventionnée représentent 70 % de l'ensemble des dépenses de capital en 2003-2004.

- Elles passent de 1 048,9 M$ en 2002-2003 à 1 127,1 M$ en 2003-2004, soit une hausse de 78,2 M$ qui s'explique principalement de la façon suivante :

  — Une hausse de 59,3 M$, attribuable aux travaux de construction réalisés dans le cadre des plans d'investissements des établissements de santé et de services sociaux, des commissions scolaires, des cégeps et des universités;

  — Une hausse de 19,1 M$ au portefeuille « Affaires municipales, Sport et Loisir » qui s'explique principalement par les programmes reliés aux infrastructures municipales et ceux concernant l'habitation.

Graphique 3.6 : DÉPENSES DE CAPITAL PRÉVUES EN 2003-2004, RÉPARTIES SELON LES MODES D'INTERVENTION : 1 603 M$

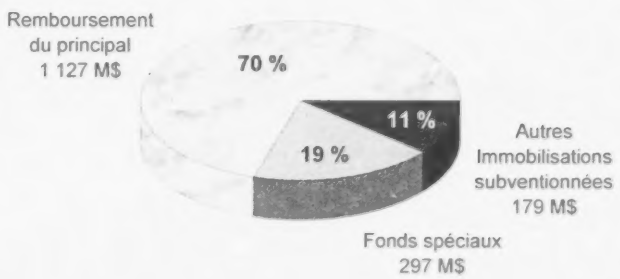

4. LES DÉPENSES DE CAPITAL

- Les dépenses prévues pour le capital totalisent 1 602,6 M$ en 2003-2004, soit 20,2 M$ de moins que l'exercice précédent. Elles se répartissent entre les bénéficiaires suivants :
  - 28 % pour les institutions d'enseignement;
  - 25 % pour les municipalités;
  - 19 % pour les ministères;
  - 16 % pour les dépenses des établissements de santé et de services sociaux;
  - 5 % pour les entreprises;
  - 7 % pour les autres bénéficiaires.
- Les dépenses de capital sont affectées suivant trois modes d'intervention privilégiés par le gouvernement : le remboursement du principal, les dépenses affectées en capital aux fonds spéciaux et les subventions pour des fins d'immobilisations.

Graphique 3.5 : DÉPENSES DE CAPITAL PRÉVUES EN 2003-2004 PAR BÉNÉFICIAIRES : 1 603 M$

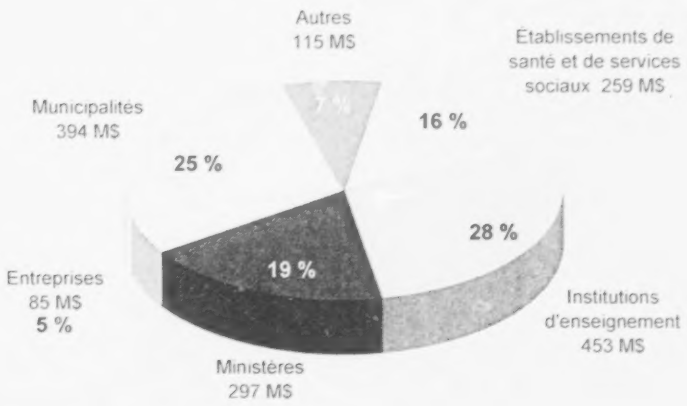

DÉPENSES AFFECTÉES EN CAPITAL AUX FONDS SPÉCIAUX

- Les dépenses affectées en capital aux fonds spéciaux représentent 19 % de l'ensemble des dépenses de capital en 2003-2004.

- Les sommes allouées pour les dépenses de capital des fonds spéciaux connaissent une augmentation de 79,9 M$, passant de 217,5 M$ en 2002-2003 à 297,4 M$ en 2003-2004. Cette variation s'explique essentiellement par une augmentation de 66,5 M$ des dépenses comptabilisées au Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier.

LES DÉPENSES POUR LE REMBOURSEMENT DU PRINCIPAL

- Les dépenses servant au remboursement du principal sur la dette subventionnée représentent 70 % de l'ensemble des dépenses de capital en 2003-2004.

- Elles passent de 1 048,9 M$ en 2002-2003 à 1 127,1 M$ en 2003-2004, soit une hausse de 78,2 M$ qui s'explique principalement de la façon suivante :

  - Une hausse de 59,3 M$, attribuable aux travaux de construction réalisés dans le cadre des plans d'investissements des établissements de santé et de services sociaux, des commissions scolaires, des cégeps et des universités;

  - Une hausse de 19,1 M$ au portefeuille « Affaires municipales, Sport et Loisir » qui s'explique principalement par les programmes reliés aux infrastructures municipales et ceux concernant l'habitation.

Graphique 3.6 : DÉPENSES DE CAPITAL PRÉVUES EN 2003-2004, RÉPARTIES SELON LES MODES D'INTERVENTION : 1 603 M$

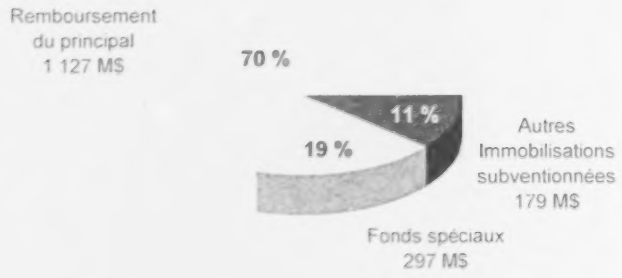

LES AUTRES IMMOBILISATIONS SUBVENTIONNÉES

- Les subventions pour des fins d'immobilisations comptent pour 11 % de l'ensemble des dépenses de capital en 2003-2004.
- Elles passent de 356,4 M$ en 2002-2003 à 178,1 M$ en 2003-2004, en diminution de 178,3 M$ qui s'explique principalement par la révision des programmes d'aide aux entreprises au portefeuille « Développement économique et régional ».

Tableau 3.5 : DÉPENSES DE CAPITAL PRÉVUES EN 2003-2004 PAR BÉNÉFICIAIRES

	Fonds spéciaux[1]	Immobilisations subventionnées		Total
		Remboursement du principal	Autres	
	M$	M$	M$	M$
SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX				
Établissements de santé et de services sociaux	-	240,5	18,3	258,8
Autres bénéficiaires	-	-	2,6	2,6
	-	240,5	20,9	261,4
ÉDUCATION				
Institutions d'enseignement	-	436,5	16,9	453,4
Autres bénéficiaires	-	-	2,6	2,6
	-	436,5	19,5	456,0
AUTRES				
Ministères	297,4	-	-	297,4
Aide aux entreprises	-	7,6	77,0	84,6
Aide aux municipalités	-	346,2	48,1	394,3
Autres bénéficiaires	-	96,3	12,6	108,9
	297,4	450,1	137,7	885,2
TOTAL	297,4	1 127,1	178,1	1 602,6
COMPARATIFS 2002-2003	217,5	1 048,9	356,4	1 622,8

[1] Incluant les dépenses de la catégorie « Capital » des supercatégories « Transfert » et « Affectation à un fonds spécial ».

5. LES DÉPENSES D'INTÉRÊT

- Les dépenses d'intérêt assumées par le gouvernement s'élèvent à 8 586,0 M$ pour l'exercice 2003-2004, comparativement à 8 243,0 M$ pour l'exercice précédent.
- Elles représentent 16 % de l'ensemble des dépenses prévues en 2003-2004.
- Les dépenses d'intérêt assumées par le gouvernement se répartissent ainsi :
  - 13 %, soit 6 862,0 M$, aux dépenses d'intérêt prévues sur la dette du Fonds consolidé du revenu;
  - 3 %, soit 1 724,0 M$, aux dépenses affectées au service de la dette subventionnée.

Graphique 3.7 : PART DES DÉPENSES D'INTÉRÊT DANS LES DÉPENSES TOTALES EN 2003-2004 : 8 586 M$

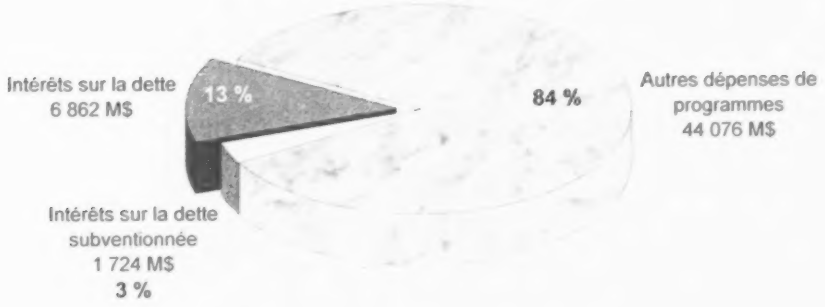

LES INTÉRÊTS SUR LA DETTE DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

- Les dépenses d'intérêt sur la dette du Fonds consolidé du revenu s'établissent à 6 862,0 M$ en 2003-2004, comprenant les frais financiers attribuables à la dette directe qui s'élèvent à 4 177,0 M$ et les frais financiers attribuables aux comptes des régimes de retraite qui s'établissent à 2 685,0 M$.

- Les dépenses d'intérêt sur la dette du Fonds consolidé du revenu sont en hausse de 326,0 M$ par rapport à l'exercice précédent :

  — Une augmentation du service de la dette directe de 289,0 M$ s'expliquant principalement par la hausse des taux d'intérêt;

  — Une hausse des dépenses d'intérêt sur le compte des régimes de retraite de 37,0 M$ en 2003-2004, attribuable à la hausse de l'obligation actuarielle moyenne.

LES INTÉRÊTS SUR LA DETTE SUBVENTIONNÉE

- Les intérêts sur la dette subventionnée s'élèvent à 1 724,0 M$ pour l'exercice 2003-2004 comparativement à 1 707,0 M$ en 2002-2003, en hausse de 17,0 M$. Deux éléments principaux expliquent cette variation :

  — Une augmentation de 19,6 M$ au portefeuille « Santé et Services sociaux », entre autres pour les investissements reliés à l'achat d'équipements médicaux;

  — Une augmentation de 5,9 M$ au portefeuille « Emploi, Solidarité sociale et Famille », pour couvrir les coûts d'intérêt encourus pour le développement de services de garde éducatifs et qui sont financés à même la dette subventionnée depuis 2002-2003.

- Les intérêts sur la dette subventionnée s'élèvent à 1 724,0 M$ pour l'exercice 2003-2004. Ventilées suivant les bénéficiaires, les dépenses d'intérêt subventionnées se répartissent comme suit :

  — 36 % pour les institutions d'enseignement, avec 621,7 M$;

  — 24 % pour les municipalités, avec 411,0 M$;

  — 19 % pour les établissements de la santé et des services sociaux, avec 325,9 M$;

  — 12 % pour les ministères, avec 207,0 M$;

  — Les autres bénéficiaires avec 158,4 M$, pour 9 %.

Graphique 3.8 : DÉPENSES D'INTÉRÊT SUR LA DETTE SUBVENTIONNÉE PAR BÉNÉFICIAIRES : 1 724 M$

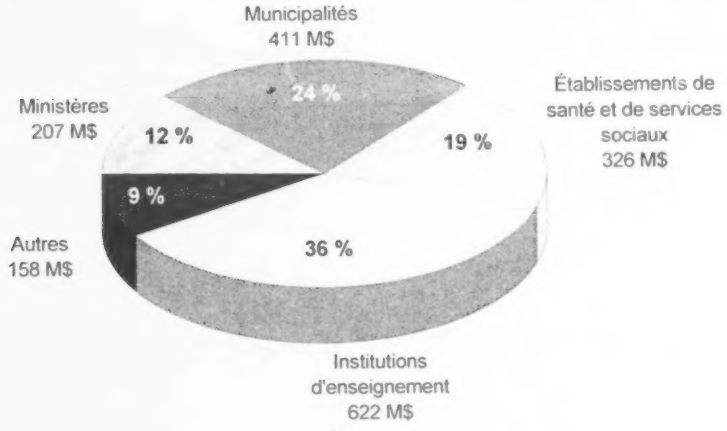

- Les intérêts sur la dette subventionnée s'élèvent à 1 724,0 M$ pour l'exercice 2003-2004. Ventilées suivant les bénéficiaires, les dépenses d'intérêt subventionnées se répartissent comme suit :
  - 36 % pour les institutions d'enseignement, avec 621,7 M$;
  - 24 % pour les municipalités, avec 411,0 M$;
  - 19 % pour les établissements de la santé et des services sociaux, avec 325,9 M$;
  - 12 % pour les ministères, avec 207,0 M$;
  - Les autres bénéficiaires avec 158,4 M$, pour 9 %.

Graphique 3.8 : DÉPENSES D'INTÉRÊT SUR LA DETTE SUBVENTIONNÉE PAR BÉNÉFICIAIRES : 1 724 M$

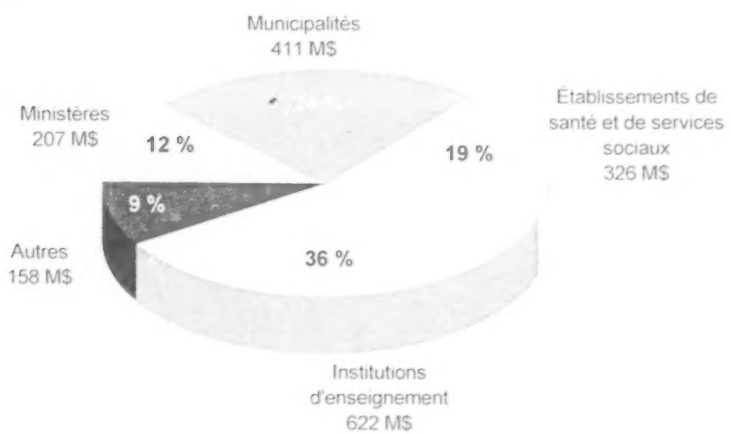

Tableau 3.6 : DÉPENSES D'INTÉRÊT PRÉVUES EN 2003-2004 PAR BÉNÉFICIAIRES

	Dette subventionnée et autres[1]	Dette gouvernementale	Total
	M$	**M$**	**M$**
SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX			
Établissements de santé et de services sociaux	325,9	-	325,9
	325,9	-	325,9
ÉDUCATION			
Institutions d'enseignement	621,7	-	621,7
	621,7	-	621,7
AUTRES			
Ministères	207,0	-	207,0
Municipalités	411,0	-	411,0
Autres bénéficiaires	158,4	-	158,4
	776,4	-	776,4
DÉPENSES DE PROGRAMMES	1 724,0	-	1 724,0
SERVICE DE LA DETTE			
Dette directe	-	4 177,0	4 177,0
Compte des régimes de retraite	-	2 685,0	2 685,0
	-	6 862,0	6 862,0
TOTAL	1 724,0	6 862,0	8 586,0
COMPARATIFS 2002-2003	1 707,0	6 536,0	8 243,0

[1] Incluant les dépenses de la catégorie « intérêts » de la supercatégorie « Transfert » et de la supercatégorie « Affectation à un Fonds spécial ».

6. LES DÉPENSES DE SUPPORT

- Les dépenses de support regroupent des programmes de soutien et d'aide destinés principalement aux personnes, aux organismes à but non lucratif, aux entreprises et aux municipalités. Plus de la moitié des dépenses de support sont versées à des personnes.

- Les dépenses de support s'élèvent à 10 745,3 M$ en 2003-2004 comparativement à 10 594,6 M$ en 2002-2003. Les principales variations se retrouvent aux portefeuilles suivants :

  — Au portefeuille « Santé et Services sociaux », une hausse de 373,0 M$ essentiellement reliée aux prévisions d'augmentation du coût des médicaments et aux coûts supplémentaires attribuables au système du sang;

  — Au portefeuille « Développement économique et régional », une diminution de 115,2 M$ provenant principalement de la révision des mesures d'aide aux entreprises et de la fin du programme Branchement des familles sur internet;

  — Au portefeuille « Emploi, Solidarité sociale et Famille », une diminution de 107,6 découlant notamment d'une baisse prévue du nombre de ménages à la sécurité du revenu en 2003-2004;

  — Au portefeuille « Conseil exécutif », une augmentation de 53,3 M$ principalement attribuable aux nouvelles ententes avec la nation crie.

Graphique 3.9 : RÉPARTITION DES DÉPENSES DE SUPPORT 2003-2004 PAR BÉNÉFICIAIRES : 10 745 M$

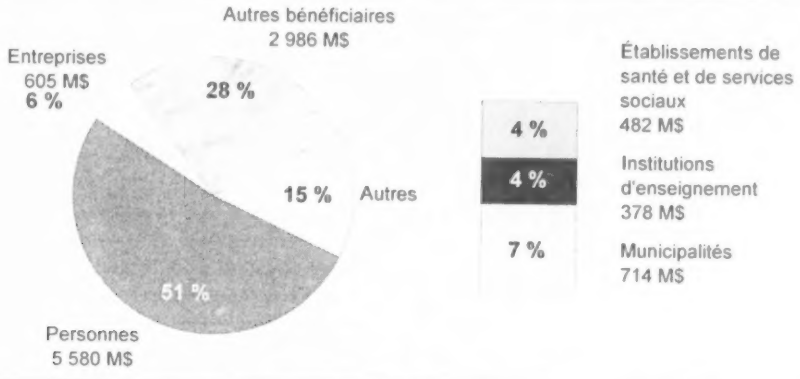

— Au portefeuille « Éducation », une diminution de 92,6 M$ s'expliquant principalement par un changement aux modalités de déboursés du financement du transport scolaire;

— Au portefeuille « Affaires municipales, Sport et Loisir », une augmentation de 68,3 M$, due principalement à l'injection des sommes prévues dans l'Entente financière et fiscale conclue avec le milieu municipal et à un redressement de l'enveloppe budgétaire accordée à la Société d'habitation du Québec.

Tableau 3.7 : DÉPENSES DE SUPPORT PRÉVUES EN 2003-2004

	Transfert	Autres[1]	Total
	M$	**M$**	**M$**
SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX			
Établissements de santé et de services sociaux	481,6	-	481,6
Aide aux personnes	1 597,4	-	1 597,4
Autres bénéficiaires	478,1	-	478,1
	2 557,1	-	2 557,1
ÉDUCATION			
Institutions d'enseignement	283,9	-	283,9
Aide aux personnes	296,6	-	296,6
Autres bénéficiaires	46,6	-	46,6
	627,1	-	627,1
EMPLOI, SOLIDARITÉ SOCIALE ET FAMILLE			
Institutions d'enseignement	-	94,5	94,5
Aide aux personnes	3 113,5	375,9	3 489,4
Autres bénéficiaires	1 323,6	321,0	1 644,6
	4 437,1	791,4	5 228,5
AUTRES			
Aide aux entreprises	557,6	47,1	604,7
Aide aux municipalités	713,4	0,6	714,0
Aide aux personnes	197,1	-	197,1
Autres bénéficiaires	751,6	65,2	816,8
	2 219,7	112,9	2 332,6
TOTAL	9 841,0	904,3	10 745,3
COMPARATIFS 2002-2003	9 700,7	893,9	10 594,6

[1] Incluant les dépenses de la catégorie « Support » de la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial ».

7. LES DÉPENSES RELATIVES À LA PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES ET AUTRES

- Les dépenses inhérentes à la variation de la provision pour créances douteuses ainsi qu'à la provision pour pertes sur les interventions financières garanties par le gouvernement sont regroupées à la supercatégorie « Créances douteuses et autres ». Pour 2003-2004, elles s'élèvent à 223,9 M$ comparativement à 354,5 M$ pour l'exercice 2002-2003.

- En 2003-2004, les dépenses liées à la variation de la provision pour créances douteuses totalisent 175,6 M$, en baisse de 85,8 M$ par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution résulte de la variation des provisions pour créances douteuses des ministères du Revenu et de l'Éducation.

- Les dépenses relatives à la provision pour pertes sur les interventions financières garanties par le gouvernement sont en baisse de 44,8 M$ et atteignent 48,3 M$ en 2003-2004. Cette baisse se retrouve au portefeuille « Développement économique et régional ».

Tableau 3.8 : DÉPENSES RELATIVES AUX PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES ET AUTRES EN 2003-2004

	Créances douteuses	Pertes sur interventions financières garanties	Total
	M$	M$	M$
Développement économique et régional	1,4	47,3	48,7
Éducation	41,9	-	41,9
Emploi, Solidarité sociale et Famille	7,8	-	7,8
Revenu	117,2	-	117,2
Autres ministères	7,3	1,0	8,3
TOTAL	175,6	48,3	223,9
COMPARATIFS 2002-2003	261,4	93,1	354,5

ANNEXE 3.1

NATURE DES CATÉGORIES DE DÉPENSES CONSIDÉRÉES DANS CE CHAPITRE

RÉMUNÉRATION

- La rémunération englobe les salaires des professionnels de la santé et ceux des employés du réseau de la santé et des services sociaux, des réseaux de l'éducation ainsi que de la fonction publique, les contributions d'employeur au titre des régimes de retraite ainsi que celles versées aux différents régimes étatiques établis et aux régimes d'assurance collective.

FONCTIONNEMENT

- Les dépenses de fonctionnement et autres comprennent les dépenses de soutien et d'administration des ministères et organismes, incluant le Fonds de suppléance, celles du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que celles des réseaux de l'éducation. Sont incluses aussi les dépenses reliées à l'amortissement des immobilisations des ministères et organismes.

CAPITAL

- Les dépenses en capital incluent les immobilisations subventionnées et les sommes versées aux fonds spéciaux aux fins des engagements inhérents à leurs immobilisations. Le gouvernement subventionne, selon le cas, le coût des immobilisations des bénéficiaires ou le remboursement du principal inhérent aux emprunts contractés par ses partenaires.

- Les dépenses pour le remboursement du principal servent à assumer le financement de la quote-part gouvernementale sur les immobilisations subventionnées par le service de la dette. Ce mode d'intervention s'applique aux investissements réalisés par les commissions scolaires, les cégeps, les universités, les établissements de la santé et des services sociaux, par les municipalités, dans le cas du transport en commun et de l'assainissement des eaux, ainsi que par les institutions culturelles dans le cas des équipements culturels.

- Pour ces secteurs, les projets d'immobilisations achevés sont financés par emprunts à long terme. Le calendrier de remboursement peut, selon le cas, s'étendre sur une période de 25 ans. Pour assumer sa part, le gouvernement s'engage à effectuer, en tout ou en partie, le remboursement du principal.

INTÉRÊT

- Les dépenses d'intérêt comprennent les dépenses affectées au service de la dette subventionnée, prises en compte dans les dépenses de programmes, et les dépenses servant au paiement des intérêts sur la dette du gouvernement.

SUPPORT

- Les dépenses de support comprennent les diverses autres subventions destinées à fournir une aide financière sous différentes formes aux personnes, aux entreprises, aux organismes publics et parapublics et autres partenaires du gouvernement.

  — Au portefeuille « Santé et Services sociaux », les programmes d'assistance maladie et d'assurance médicaments administrés par la Régie de l'assurance maladie du Québec ainsi que l'aide aux ressources de type familial, l'aide aux organismes communautaires et les subventions d'appoint du réseau de la santé et des services sociaux;

  — Au portefeuille « Éducation », le programme d'aide au transport scolaire et le programme d'aide financière aux études;

  — Au portefeuille « Emploi, Solidarité sociale et Famille », les mesures d'aide financière, les mesures d'aide à l'emploi, les programmes d'allocation pour enfants et le soutien aux centres de la petite enfance et autres services de garde.

- Dans les autres portefeuilles, elles comprennent des programmes tels que :

  — le programme d'aide au logement social et à l'amélioration de l'habitat géré par la Société d'habitation du Québec;

  — les programmes de compensations financières au ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir;

  — les programmes de soutien financier aux agriculteurs et d'aide aux entreprises agro-alimentaires au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;

  — les programmes d'aide aux municipalités pour le transport en commun au ministère des Transports;

  — le programme de soutien financier aux secteurs manufacturiers et commerciaux, le développement du commerce extérieur et le soutien financier au développement de la recherche et de l'innovation au ministère du Développement économique et régional.

ANNEXE 3.2
RÉPARTITION DU BUDGET DE DÉPENSES 2003-2004 PAR GRANDES CATÉGORIES (en millions $)

	Rémunération	Fonctionnement	Capital	Intérêt	Support	Total
Affaires municipales, Sport et Loisir	74,2	22,6	304,6	397,7	781,7	1 580,8
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	165,1	59,3	11,6	-	396,8	632,8
Assemblée nationale	66,3	25,1	-	-	0,2	91,6
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	422,0	218,2	1,8	8,2	5,2	655,4
Conseil exécutif	33,3	55,0	2,2	2,2	109,6	202,3
Culture et Communications	150,8	81,4	46,6	48,9	170,2	497,9
Développement économique et régional	137,6	137,5	68,8	24,1	480,1	848,1
Éducation	8 671,5	1 108,9	456,1	621,7	627,1	11 485,3
Emploi, Solidarité sociale et Famille	374,8	182,1	51,2	9,0	5 228,4	5 845,5
Environnement	109,2	48,2	5,9	1,9	13,9	179,1
Finances	81,4	124,2	-	-	10,1	215,7
Justice	332,3	178,7	0,5	-	38,2	549,7
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	35,8	63,5	-	-	2,7	102,0
Relations avec les citoyens et Immigration	129,3	49,4	-	-	27,2	205,9
Relations internationales	54,2	28,7	0,9	0,4	24,3	108,5
Ressources naturelles, Faune et Parcs	196,1	157,0	4,9	11,0	93,8	462,8
Revenu	337,7	264,3	24,1	4,0	0,1	630,2
Santé et Services sociaux	13 474,7	2 496,1	261,3	325,9	2 557,1	19 115,1
Sécurité publique	513,7	264,0	4,6	0,2	49,7	832,2
Transports	291,2	449,6	357,5	268,8	128,7	1 495,8
Travail	40,7	22,4	-	-	0,2	63,3
Dépenses de programmes	**25 691,9**	**6 036,2**	**1 602,6**	**1 724,0**	**10 745,3**	**45 800,0**
Service de dette gouvernementale	-	-	-	6 862,0	-	6 862,0
Dépenses totales	**25 691,9**	**6 036,2**	**1602,6**	**8 586,0**	**10 745,3**	**52 662,0**

ANNEXE 3.3
RÉPARTITION DU BUDGET DE DÉPENSES 2003-2004 PAR BÉNÉFICIAIRES (en millions $)

	Ministères[1]	Établissements de santé et de services sociaux	Institutions d'enseignement	Personnes	Municipalités	Entreprises	Autres[2]	Total
Affaires municipales, Sport et Loisir	71,6	-	21,1	133,6	1 070,4	10,9	273,2	1 580,8
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	172,7	-	0,7	-	3,2	383,6	72,6	632,8
Assemblée nationale	91,4	-	-	0,1	-	-	0,1	91,6
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	624,8	1,5	23,9	-	-	3,5	1,7	655,4
Conseil exécutif	88,2	-	0,3	-	16,0	3,3	94,5	202,3
Culture et Communications	97,1	-	3,1	10,1	44,7	35,7	307,2	497,9
Développement économique et régional	192,2	59,1	86,3	25,3	4,3	199,0	281,9	848,1
Éducation	176,5	-	10 948,3	296,6	-	-	63,9	11 485,3
Emploi, Solidarité sociale et Famille	591,7	-	94,5	3 489,4	-	273,6	1 396,3	5 845,5
Environnement	157,4	-	-	-	11,0	-	10,7	179,1
Finances	189,2	-	-	-	-	-	26,5	215,7
Justice	373,1	-	-	91,3	-	-	85,3	549,7
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	99,3	-	-	-	-	-	2,7	102,0
Relations avec les citoyens et Immigration	178,7	-	-	14,2	0,3	-	12,6	205,9
Relations internationales	82,9	-	1,3	2,1	-	-	22,2	108,5
Ressources naturelles, Faune et Parcs	342,8	-	0,5	-	12,5	45,2	61,7	462,8
Revenu	630,1	-	-	-	-	-	0,1	630,2
Santé et Services sociaux	133,6	13 238,2	-	5 061,0	-	169,6	512,7	19 115,1
Sécurité publique	782,5	-	-	2,9	37,9	-	9,0	832,2
Transports	1 127,0	-	0,6	1,4	286,9	13,8	66,1	1 495,8
Travail	56,0	-	-	-	-	-	7,3	63,3
Dépenses de programmes	**6 258,8**	**13 298,8**	**11 180,6**	**9 128,0**	**1 487,2**	**1 138,2**	**3 308,4**	**45 800,0**

[1] Incluant les dépenses comptabilisées dans les fonds spéciaux.

[2] Incluant les organismes à but non lucratif et les entreprises et organismes d'État.

CHAPITRE 4
L'EFFECTIF DU SECTEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE

L'EFFECTIF DU SECTEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE EN BREF

- L'effectif utilisé du secteur de la fonction publique totalise 74 000 équivalents temps complet (ETC)[1] en 2002-2003, soit 17 % de l'ensemble de l'effectif des secteurs public et parapublic.

- En ce qui concerne les ministères et organismes budgétaires, l'enveloppe prévisionnelle 2003-2004 est de 851 ETC plus élevée que celle de 2002-2003.

- En ce qui concerne les entreprises du gouvernement et les autres organismes dont le personnel est assujetti à la *Loi sur la fonction publique* (L.R.Q., c. F-3.1.1), l'enveloppe d'effectif prévue en 2003-2004 est supérieure de 571 ETC à celle établie au moment du dépôt du Budget de dépenses 2002-2003.

[1] Un lexique est disponible à l'annexe 4.1

1. L'EFFECTIF DU SECTEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE

- L'effectif du secteur de la fonction publique dont il est question dans ce chapitre comprend le personnel des ministères et organismes budgétaires ainsi que le personnel des entreprises du gouvernement et autres organismes assujetti à la *Loi sur la fonction publique* (L.R.Q., c. F-3.1.1).

  Une définition de même que certaines modalités relatives à l'effectif du secteur de la fonction publique apparaissent à l'annexe 4.2.

- L'effectif du secteur de la fonction publique s'élevait à 74 000 ETC en 2002-2003, ce qui représentait 17 % de l'ensemble de l'effectif des secteurs public et parapublic.

Graphique 4.1 : RÉPARTITION DE L'EFFECTIF DES SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC EN 2002-2003 : 440 700 ETC

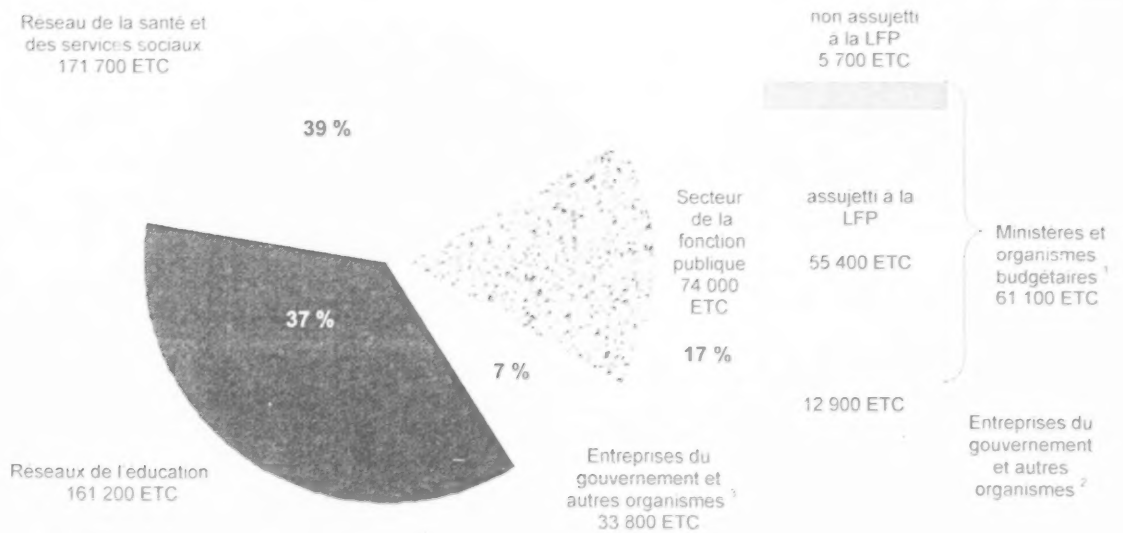

[1] L'effectif utilisé des ministères et organismes budgétaires inclut les fonds spéciaux et le Compte de gestion de la TPS.

[2] Comprenant les entreprises du gouvernement, les organismes exerçant des activités de nature fiduciaire et les organismes consolidés dont le personnel est assujetti à la LFP.

[3] Comprenant les entreprises du gouvernement, les organismes exerçant des activités de nature fiduciaire et les organismes consolidés dont le personnel n'est pas assujetti à la LFP.

1. L'EFFECTIF DU SECTEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE

- L'effectif du secteur de la fonction publique dont il est question dans ce chapitre comprend le personnel des ministères et organismes budgétaires ainsi que le personnel des entreprises du gouvernement et autres organismes assujetti à la *Loi sur la fonction publique* (L.R.Q., c. F-3.1.1).

  Une définition de même que certaines modalités relatives à l'effectif du secteur de la fonction publique apparaissent à l'annexe 4.2.

- L'effectif du secteur de la fonction publique s'élevait à 74 000 ETC en 2002-2003, ce qui représentait 17 % de l'ensemble de l'effectif des secteurs public et parapublic.

Graphique 4.1 : RÉPARTITION DE L'EFFECTIF DES SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC EN 2002-2003 : 440 700 ETC

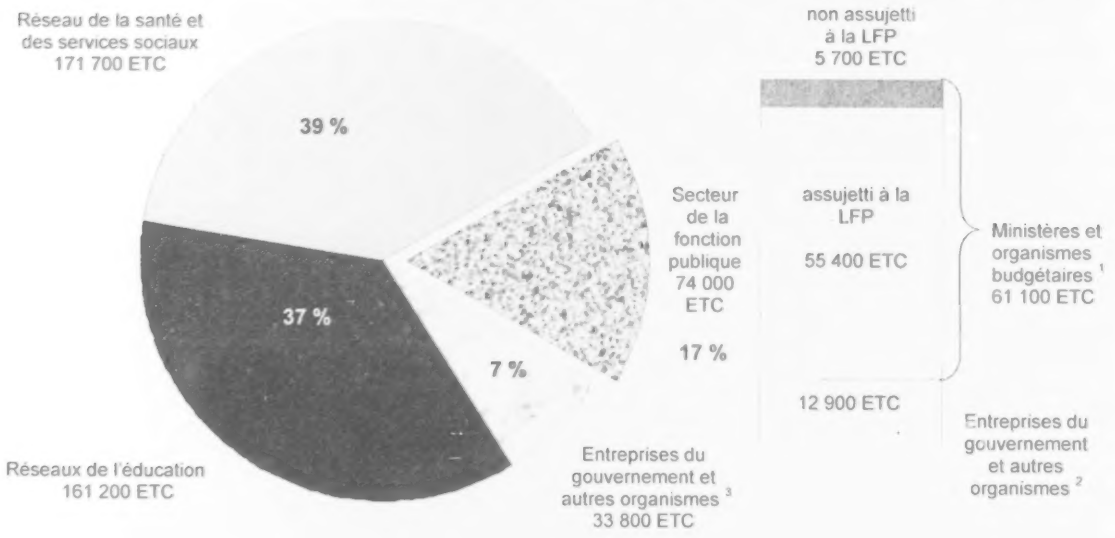

[1] L'effectif utilisé des ministères et organismes budgétaires inclut les fonds spéciaux et le Compte de gestion de la TPS.

[2] Comprenant les entreprises du gouvernement, les organismes exerçant des activités de nature fiduciaire et les organismes consolidés dont le personnel est assujetti à la LFP.

[3] Comprenant les entreprises du gouvernement, les organismes exerçant des activités de nature fiduciaire et les organismes consolidés dont le personnel n'est pas assujetti à la LFP.

2. L'ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF DU SECTEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE

- L'effectif utilisé du secteur de la fonction publique est de 74 000 ETC en 2002-2003. Il est du même niveau que celui observé en 1992-1993, soit 74 200 ETC.
- Une baisse significative de l'effectif a été constatée au cours de la période comprise entre 1992-1993 et 1997-1998.
- La hausse observée à partir de 1998-1999 découle principalement de l'Entente Canada-Québec sur le développement de la main-d'œuvre, de l'intensification des activités reliées à la perception des revenus dus au gouvernement ainsi que du renforcement de la lutte contre le crime organisé et de la sécurité policière sur le réseau autoroutier.

Graphique 4.2 : ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF UTILISÉ DU SECTEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE[1,2]

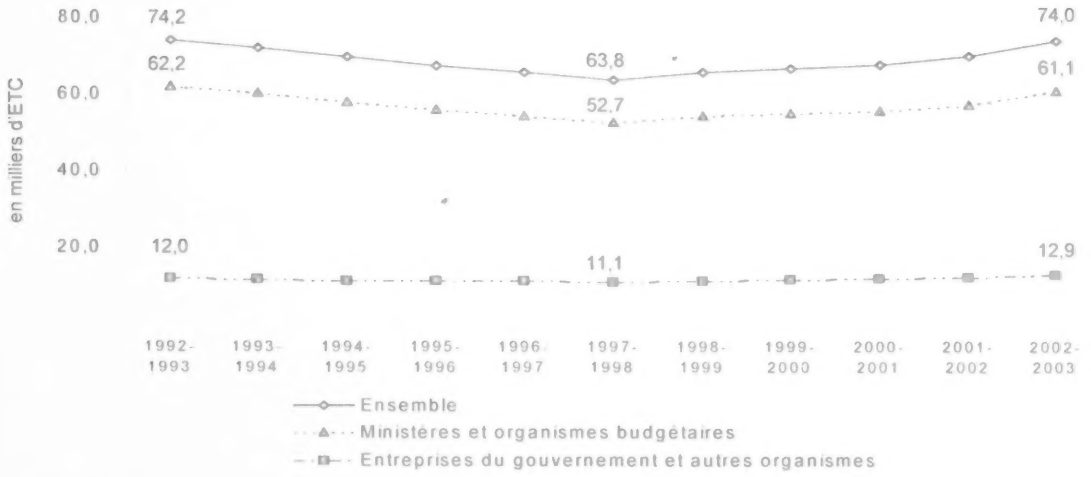

[1] Ces données correspondent à l'effectif utilisé et sont présentées pour chacune des années sur la même base que celles de 2003-2004.

[2] Un tableau détaillé présenté à l'annexe 4.3 compare l'effectif utilisé au cours de la dernière décennie des ministères et organismes apparaissant au Budget de dépenses 2003-2004 par rapport à l'enveloppe d'effectif total prévue.

3. L'ENVELOPPE D'EFFECTIF TOTAL DES MINISTÈRES ET ORGANISMES APPARAISSANT AU BUDGET DE DÉPENSES 2003-2004

- L'enveloppe d'effectif total des ministères et organismes budgétaires prévue au début de l'exercice financier 2002-2003 a été relevée de 717 ETC en cours d'exercice. Les variations les plus importantes se retrouvent dans les portefeuilles suivants :

  — Au portefeuille « Sécurité publique », augmentation de 284 ETC, dont 279 ETC reliés au secteur correctionnel et à la gestion de la surveillance de l'ordonnance avec sursis;

  — Au portefeuille « Conseil du trésor et Administration gouvernementale », augmentation de 190 ETC, dont 128 ETC pour l'implantation du projet GIRES et 51 ETC pour le renouvellement de la fonction publique;

  — Au ministère de la Justice, augmentation de 107 ETC notamment pour la réalisation de ses opérations.

- L'enveloppe prévue pour 2003-2004 s'élève à 58 311 ETC, soit 134 ETC de plus que l'effectif comparatif 2002-2003. Cette augmentation se retrouve principalement dans les portefeuilles suivants :

  — Au portefeuille « Relations avec les citoyens et Immigration », augmentation de 108 ETC dont 62 ETC au Curateur public pour la mise en place de contrôles de gestion et 46 ETC au Fonds de l'état civil pour répondre à la demande accrue de services;

  — Au portefeuille « Revenu », augmentation de 99 ETC, dont 84 ETC au compte de gestion de la TPS à la suite d'un accroissement des activités.

Tableau 4.1 : VARIATION DE L'ENVELOPPE D'EFFECTIF TOTAL DES MINISTÈRES ET ORGANISMES PRÉVUE AU BUDGET DE DÉPENSES [1]

	ETC
Effectif total prévu au Budget de dépenses 2002-2003	57 460
Plus : Ajustements en cours d'exercice	717
Effectif 2002-2003 apparaissant au Budget de dépenses 2003-2004	58 177 [2]
Plus : Ajustements prévus pour 2003-2004	134
Effectif total prévu en 2003-2004	58 311

[1] La répartition par portefeuilles est présentée à l'annexe 4.4.

[2] L'écart avec l'effectif total utilisé (61 148 ETC) provient essentiellement de l'utilisation des marges de manœuvre décrites à l'annexe 4.2

4. L'ENVELOPPE D'EFFECTIF TOTAL DES ENTREPRISES ET DES AUTRES ORGANISMES DONT LE PERSONNEL EST ASSUJETTI À LA *LOI SUR LA FONCTION PUBLIQUE*

- L'enveloppe d'effectif total des entreprises et des autres organismes a augmenté de 571 ETC depuis le début de l'année financière 2002-2003, passant de 12 133 ETC à 12 704 ETC.

- Cette croissance se retrouve essentiellement dans les organismes suivants :

  — À la Société d'assurance automobile du Québec, augmentation de 247 ETC pour le maintien et la préservation des services;

  — À la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances, augmentation de 85 ETC pour répondre à la demande croissante de services;

  — À la Commission des relations du travail, transfert de 84 ETC en provenance du ministère du Travail et augmentation de 34 ETC, le tout dans le but de permettre la création de ce nouvel organisme;

  — À la Régie des rentes du Québec, augmentation de 32 ETC pour tenir compte de la fluctuation des services à livrer à ses clientèles et transfert de 15 ETC en provenance du portefeuille « Relations avec les citoyens et Immigration » résultant d'un transfert d'activités entre les deux organismes.

Tableau 4.2 : VARIATION DE L'ENVELOPPE D'EFFECTIF TOTAL DES ENTREPRISES ET LES AUTRES ORGANISMES DONT LE PERSONNEL EST ASSUJETTI À LA *LOI SUR LA FONCTION PUBLIQUE*[1]

	ETC
Effectif prévu des entreprises et organismes au moment du dépôt du Budget de dépenses 2002-2003	12 133
Plus : Ajustements	571
Enveloppe d'effectif prévu en 2003-2004 [2]	12 704

[1] La répartition par organisme est illustrée à l'annexe 4.5.

[2] Cette donnée est une estimation.

ANNEXE 4.1

LEXIQUE

- **Effectif total utilisé** : nombre d'employés réguliers et occasionnels, exprimé en ETC, ayant réellement été rémunérés.

- **Enveloppe d'effectif régulier** : nombre maximum d'employés permanents ou temporaires pouvant avoir un lien d'emploi dans la fonction publique. Le Conseil du trésor fixe annuellement une enveloppe par ministères, par organismes et, le cas échéant, par fonds spéciaux.

- **Enveloppe d'effectif total** : nombre maximum d'employés permanents et occasionnels, exprimé en ETC, pouvant être rémunérés. Le Conseil du trésor fixe annuellement une enveloppe par ministères, par organismes et, le cas échéant, par fonds spéciaux.

- **Équivalent temps complet « ETC »** : L'ETC représente le ratio entre la prestation de travail d'un employé au cours de l'année par rapport à celle d'un employé ayant travaillé toute l'année à temps complet.

  Par exemple, l'ETC d'une personne qui occupe un emploi à temps plein et qui a travaillé toute l'année équivaut à 1. Une personne qui travaille à temps partiel, à temps réduit ou une partie de l'année seulement aura un ETC variant entre 0 et 1. Finalement, une personne qui est absente en sans solde pour une année entière aura un ETC utilisé égal à zéro.

ANNEXE 4.2

DÉFINITION ET MODALITÉS TOUCHANT L'EFFECTIF DU SECTEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE

DÉFINITION

- L'effectif du secteur de la fonction publique comprend :
  - Le personnel assujetti à la *Loi sur la fonction publique* (L.R.Q., c. F- 3.1.1) des ministères, des organismes et des entreprises du gouvernement;
  - Le personnel de certains organismes budgétaires non assujetti à la loi, tels que les policiers de la Sûreté du Québec, les juges, les substituts du Procureur général, le personnel de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, le personnel du Conseil des services essentiels ainsi que le personnel du Protecteur du citoyen.
- Les étudiants et stagiaires sont exclus de cet effectif.

MODALITÉS

- Le Conseil du trésor approuve, en vertu de la *Loi sur l'administration publique* (L.R.Q., c. A-6.01), les enveloppes d'effectif pour la plupart des ministères, organismes, entreprises du gouvernement et fonds spéciaux, dont le personnel est assujetti à la *Loi sur la Fonction publique* (L.R.Q., c. F-3.1.1).
- En 2002-2003, de nouvelles modalités d'établissement du niveau d'effectif ont été adoptées par le Conseil du trésor. Ces modalités accordent des marges de manœuvre aux sous-ministres et dirigeants d'organismes :
  - L'effectif total d'un fonds spécial peut être dépassé sous réserve que la hausse d'effectif soit financée par une augmentation équivalente des revenus;
  - L'effectif total d'un ministère, d'un organisme ou d'une entreprise peut excéder d'au plus 3 % l'enveloppe d'effectif autorisée;
  - L'effectif régulier autorisé peut être excédé temporairement d'un maximum de 10 % du nombre de départs à la retraite anticipés jusqu'au 31 mars 2007.

ANNEXE 4.3

ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF TOTAL DES MINISTÈRES ET ORGANISMES PRÉSENTÉS AU BUDGET DE DÉPENSES 2003-2004 [1]

	Effectif total prévu [2]		Effectif total utilisé	
	ETC	Variation	ETC	Variation
1992-1993	65 108		62 164	
1993-1994	63 268	(1 840)	60 347	(1 817)
1994-1995	60 515	(2 753)	58 077	(2 270)
1995-1996	59 659	(856)	56 003	(2 074)
1996-1997	56 736	(2 923)	54 498	(1 505)
1997-1998	54 471	(2 265)	52 678	(1 820)
1998-1999	55 226	755	54 453	1 775
1999-2000	55 329	103	54 991	538
2000-2001	56 250	921	55 655	664
2001-2002 [4]	57 233	983	57 465	1 810
2002-2003 [3, 4]	58 177	944	61 148	3 683

[1] Les données sont présentées sur la même base que celles de l'exercice financier 2003-2004.

[2] L'effectif total ne tient pas compte des ajouts d'effectif non récurrents accordés en cours d'exercice.

[3] L'effectif total prévu correspond à l'effectif comparatif 2002-2003 apparaissant aux volumes I et II du Budget de dépenses 2003-2004.

[4] L'écart entre l'effectif total utilisé et l'effectif total prévu provient essentiellement de l'utilisation des marges de manœuvre décrites à l'annexe 4.2 concernant les modalités d'établissement du niveau de l'effectif de la fonction publique.

ANNEXE 4.4

ENVELOPPE D'EFFECTIF TOTAL EN 2002-2003 ET 2003-2004 POUR LES MINISTÈRES ET ORGANISMES APPARAISSANT AU BUDGET DE DÉPENSES 2003-2004 [1]

	Budget de dépenses 2002-2003 [2]	Variations	Effectif comparatif 2002-2003 [2]	Variations	Budget de dépenses 2003-2004
	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC
Assemblée nationale [3]	592	(6)	586	-	586
Personnes désignées par l'Assemblée nationale [3]	489	55	544	18	562
Affaires municipales, Sport et Loisir	835	17	852	-	852
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	2 168	15	2 183	-	2 183
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	1 730	190	1 920	(47)	1 873
Conseil exécutif	435	(11)	424	-	424
Culture et Communications	1 033	-	1 033	-	1 033
Développement économique et régional	1 578	27	1 605	(15)	1 590
Éducation	1 395	50	1 445	-	1 445
Emploi, Solidarité sociale et Famille	6 948	-	6 948	-	6 948
Environnement	1 815	43	1 858	55	1 913
Finances	1 116	1	1 117	-	1 117
Justice	3 502	107	3 609	(5)	3 604
Relations avec les citoyens et Immigration	2 519	(15)	2 504	108	2 612
Relations internationales	587	1	588	-	588
Ressources naturelles, Faune et Parcs	4 595	13	4 608	(1)	4 607
Revenu	8 374	15	8 389	99	8 488
Santé et Services sociaux	991	15	1 006	10	1 016
Sécurité publique	9 513	284	9 797	(88)	9 709
Transports	6 391	-	6 391	-	6 391
Travail	854	(84)	770	-	770
TOTAL	57 460	717	58 177	134	58 311

[1] L'effectif comprend les fonds spéciaux et le Compte de gestion de la TPS du ministère du Revenu.

[2] Les données sont présentées sur la même base que celles de l'exercice financier 2003-2004.

[3] L'information sur le budget de l'Assemblée nationale et des personnes désignées par cette dernière apparaît dans le volume I du Budget de dépenses 2003-2004.

ANNEXE 4.5

ENVELOPPE D'EFFECTIF TOTAL EN 2002-2003 ET 2003-2004 POUR LES ENTREPRISES ET LES AUTRES ORGANISMES DONT LE PERSONNEL EST ASSUJETTI À LA *LOI SUR LA FONCTION PUBLIQUE*

	Au dépôt du Budget de dépenses 2002-2003 [2]	Variations	Au dépôt du Budget de dépenses 2003-2004
	ETC	ETC	ETC
Affaires municipales, Sport et Loisir			
— Société d'habitation du Québec	372	-	372
Agriculture, Pêcheries et Alimentation			
— Financière agricole du Québec	630	10	640
Conseil du trésor et Administration gouvernementale			
— Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances	400	85	485
Culture et Communications			
— Régie du cinéma	51	-	51
Éducation			
— Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	244	-	244
Emploi, Solidarité sociale et Famille			
— Régie des rentes du Québec	1 060	47	1 107
Finances			
— Institut de la statistique du Québec	234	3	237
Justice			
— Office des professions du Québec	41	-	41
— Tribunal administratif du Québec	275	-	275
Ressources naturelles, Faune et Parcs			
— Agence de l'efficacité énergétique	27	8	35
Santé et Services sociaux			
— Régie de l'assurance maladie du Québec	1 286	(5)	1 281
Transports			
— Société de l'assurance automobile du Québec	2 759	247	3 006
Travail			
— Commissaire de l'industrie de la construction	11	-	11
— Commission des lésions professionnelles	442	-	442
— Commission des normes du travail	482	58	540
— Commission des relations du travail	-	118	118
— Commission de la santé et de la sécurité du travail [1]	3 819	-	3 819
TOTAL	12 133	571	12 704

[1] L'enveloppe d'effectif prévue pour la CSST en 2003-2004 correspond à l'effectif utilisé en 2002-2003.

[2] Les données sont présentées sur la même base que celles de l'exercice financier 2003-2004.

CHAPITRE 5

LES DÉPENSES CONSOLIDÉES DU GOUVERNEMENT ET LES RÉSULTATS DES ORGANISMES ET FONDS SPÉCIAUX

LES DÉPENSES CONSOLIDÉES EN BREF

- Les dépenses du gouvernement pour l'année financière 2003-2004 s'établissent à 52 662,0 M$, soit 45 800,0 M$ pour les dépenses de programmes et 6 862,0 M$ pour le service de la dette.

- La consolidation des organismes et des fonds spéciaux ajoute 2 287,0 M$ à ces dépenses de sorte que les dépenses consolidées du gouvernement en 2003-2004 s'établissent à 54 949,0 M$.

- Les résultats des organismes gouvernementaux et des fonds spéciaux ont, une fois considérés les ajustements de consolidation, une incidence de 144,0 M$ sur les résultats financiers du gouvernement pour l'année financière 2003-2004.

1. LES DÉPENSES CONSOLIDÉES DU GOUVERNEMENT

- Les dépenses consolidées du gouvernement s'établissent à 54 949,0 M$ pour l'année financière 2003-2004, comparativement à 52 706,0 M$ en 2002-2003.

- Les dépenses consolidées du gouvernement comprennent, en plus des dépenses de programmes et du service de la dette, les dépenses encourues par les organismes gouvernementaux et les fonds spéciaux.

- La consolidation des organismes et des fonds spéciaux a ainsi pour effet d'ajouter 2 287,0 M$ aux dépenses du gouvernement prévues en 2003-2004.

- Les dépenses des organismes et des fonds spéciaux sont ajoutées à celles du gouvernement, après élimination des opérations inter-entités et après harmonisation des conventions comptables lorsqu'il y a lieu.

- Les dépenses des organismes et fonds spéciaux représentent 4 % des dépenses consolidées du gouvernement.

Tableau 5.1 : DÉPENSES CONSOLIDÉES DU GOUVERNEMENT

	2003-2004 **M$**	2002-2003 **M$**
Dépenses de programmes	45 800,0	44 126,0
Service de la dette	6 862,0	6 586,0
Dépenses totales	52 662,0	50 662,0
Consolidation des organismes et fonds spéciaux	2 287,0	2 044,0
DÉPENSES CONSOLIDÉES	54 949,0	52 706,0

2. LES RÉSULTATS DES ORGANISMES ET DES FONDS SPÉCIAUX EN 2003-2004

- Les revenus et dépenses des organismes et des fonds spéciaux sont respectivement prévus à 15 676,4 M$ et 15 669,2 M$ en 2003-2004, pour un résultat net de 7,2 M$. Le surplus était de 129,0 M$ en 2002-2003.

- Après consolidation, l'impact des résultats des organismes et des fonds spéciaux sur les résultats du gouvernement s'établit globalement à 144,0 M$ en 2003-2004, comparativement à 270,0 M$ pour 2002-2003.

- En ce qui concerne les fonds spéciaux, un résultat net de 22,7 M$ est prévu pour 2003-2004, comparativement à 51,2 M$ en 2002-2003. L'écart est en grande partie attribuable au Fonds d'aide à l'action communautaire autonome qui passe d'un surplus de 20,4 M$ à un déficit de 12,6 M$. Le déficit est par ailleurs financé par l'utilisation des surplus accumulés du fonds.

- En ce qui concerne l'ensemble des organismes gouvernementaux, un déficit de 15,5 M$ est prévu pour 2003-2004 comparativement à un surplus de 77,8 M$ en 2002-2003. Ceci s'explique principalement par des résultats moindres en 2003-2004 prévus à la Commission des normes du travail, la Financière agricole du Québec et la Société immobilière du Québec.

- L'annexe 5.2 présente les changements survenus dans les organismes et fonds spéciaux et l'annexe 5.3 présente les résultats des organismes et des fonds spéciaux au brut.

Tableau 5.2 : IMPACT DE LA CONSOLIDATION DES FONDS SPÉCIAUX ET DES ORGANISMES SUR LES RÉSULTATS DU GOUVERNEMENT

	2003-2004			2002-2003
	Revenus **M$**	Dépenses **M$**	Résultat **M$**	Résultat **M$**
Fonds spéciaux	5 894,1	5 871,4	22,7	51,2
Organismes	9 782,3	9 797,8	(15,5)	77,8
Total avant consolidation	15 676,4	15 669,2	7,2	129,0
Ajustements de la consolidation[1]	(13 245,4)	(13 382,2)	136,8	141,0
IMPACT DE LA CONSOLIDATION	2 431,0	2 287,0	144,0	270,0

[1] Ces ajustements sont de deux ordres. Le premier consiste à éliminer les opérations conclues par ces entités entre elles ou avec les ministères ou organismes budgétaires. Ces éliminations sont nécessaires pour ne pas comptabiliser la même dépense en double. Le deuxième type d'ajustement résulte de l'harmonisation des conventions comptables des organismes et fonds spéciaux à celles du gouvernement.

ANNEXE 5.1

LE PÉRIMÈTRE COMPTABLE DU GOUVERNEMENT

- La consolidation vise à regrouper toutes les opérations et les ressources financières dont le gouvernement est responsable. Ce regroupement permet de fournir un portrait financier global du gouvernement.

- Depuis la réforme comptable, le périmètre comptable du gouvernement englobe non seulement les ministères et les organismes dirigés par un ministre et dont le budget est financé par des crédits votés par l'Assemblée nationale, mais aussi l'ensemble des organismes, fonds spéciaux et entreprises qui appartiennent au gouvernement ou qui sont sous son contrôle.

- Deux méthodes de consolidation sont utilisées selon la nature des entités visées :

  — Une première méthode, la consolidation intégrale, consiste à additionner ligne à ligne les comptes des ministères, des organismes et des fonds spéciaux. Elle intègre donc aux états financiers du gouvernement leurs opérations financières telles les dépenses et la dette des organismes. Cette méthode s'applique aux entités apparaissant à l'annexe 5.3;

  — Une deuxième, la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, s'applique aux entreprises du gouvernement. Elle consiste à ajouter aux revenus du gouvernement les résultats nets de ces entreprises, c'est-à-dire leur surplus ou déficit. Cette méthode s'applique aux entités apparaissant à l'annexe 5.4.

MÉTHODE DE CONSOLIDATION INTÉGRALE

- Parmi les entités consolidées ligne à ligne, il faut distinguer deux groupes : les organismes gouvernementaux et les fonds spéciaux.

  — Le gouvernement a créé différents types d'organismes pour la mise en œuvre de ses politiques et pour fournir certains services à la population. Bien qu'ils soient variés par leur taille ou leur statut, ces organismes, comme les régies, les commissions et les sociétés, ont pour trait commun une plus grande autonomie par rapport aux ministères. Les pouvoirs délégués à leur direction en vertu de la législation sont plus étendus en matière de finances et de fonctionnement. Ces organismes disposent de plus de latitude pour établir leurs systèmes et pratiques. Ils peuvent aussi recourir à des sources de financement extérieures au gouvernement.

Cependant, ils relèvent de l'autorité d'un ministre à qui ils doivent rendre compte de l'ensemble de leur gestion financière.

— Les fonds spéciaux, pour leur part, constituent des outils de gestion financière permettant, dans certaines situations, d'administrer les ressources allouées selon un mode de gestion différent de celui des ministères. Certains fonds produisent et fournissent des biens ou des services et tirent en tout ou en partie leur financement de la vente de ces biens et services.

- Les organismes et les fonds spéciaux dépendent des ministères pour leur financement. C'est pourquoi la budgétisation et la gestion des enveloppes ministérielles tiennent comptent à la fois des organismes, des fonds spéciaux et du ministère d'un même portefeuille. Plus précisément, les enveloppes ministérielles se composent :

  — D'une part, de l'enveloppe de dépenses prévue au Volume II du Budget de dépenses portant sur les crédits des ministères et organismes;

  — D'autres part, du résultat net des organismes et des fonds spéciaux, c'est-à-dire l'écart entre leurs revenus et leurs dépenses.

- Il revient à chaque ministre de veiller à ce que les organismes consolidés sous sa responsabilité n'aient pas d'impact négatif sur les résultats financiers du gouvernement.

MÉTHODE DE COMPTABILISATION À LA VALEUR DE CONSOLIDATION

- La consolidation des résultats des entreprises du gouvernement est considérée seulement dans les documents accompagnant le Discours sur le budget puisque les résultats des entreprises du gouvernement sont pris en compte dans l'équilibre budgétaire du gouvernement.

- Il importe de noter que les établissements de santé et de services sociaux, les institutions d'enseignement ainsi que les biens détenus par les organismes exerçant des activités de nature fiduciaire (annexe 5.5) ne sont pas inclus au périmètre comptable du gouvernement.

ANNEXE 5.2

CHANGEMENTS DANS LES ORGANISMES ET FONDS SPÉCIAUX

- Cette section décrit les principaux changements survenus dans les organismes et les fonds spéciaux par rapport à l'exercice financier 2002-2003. Un signe (+) indique l'ajout d'un organisme ou d'un fonds spécial alors qu'un signe (-) signifie le retrait d'un organisme ou d'un fonds spécial.

AFFAIRES MUNICIPALES, SPORT ET LOISIR

(+) La Société québécoise d'assainissement des eaux est ajoutée en provenance de l'ancien portefeuille « Industrie et Commerce ».

(-) La Régie des installations olympiques et la Société du Palais des congrès de Montréal apparaissent maintenant au portefeuille « Développement économique et régional ».

CONSEIL EXÉCUTIF

(-) La Commission de la capitale nationale du Québec apparaît dorénavant au portefeuille « Ressources naturelles, Faune et Parcs ».

CULTURE ET COMMUNICATIONS

Le Musée du Québec se nomme dorénavant le Musée national des beaux-arts du Québec.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGIONAL

(+) Les organismes et les fonds spéciaux apparaissant auparavant aux portefeuilles « Tourisme, Loisir et Sport », « Régions », « Recherche, Science et Technologie » et « Industrie et Commerce », à l'exception de la Société québécoise d'assainissement des eaux, ont été ajoutés au nouveau portefeuille « Développement économique et régional ».

(+) La Régie des installations olympiques et la Société du Palais des congrès de Montréal auparavant au portefeuille « Affaires municipales et Métropole » ont été ajoutées au portefeuille « Développement économique et régional ».

(+) La Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel et Investissement Québec auparavant au portefeuille « Finances » ont été transférés au portefeuille « Développement économique et régional ».

EMPLOI, SOLIDARITÉ SOCIALE ET FAMILLE

Le Fonds québécois d'initiatives sociales succède au Fonds de lutte à la pauvreté par la réinsertion au travail dont les opérations ont cessé le 31 mars 2003.

FAUNE ET PARCS

À compter de 2003-2004, ce portefeuille n'apparaît plus au Budget de dépenses.

(-) La Fondation de la faune du Québec apparaît dorénavant au portefeuille « Ressources naturelles, Faune et Parcs ».

FINANCES

(-) La Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel et Investissement Québec se retrouvent maintenant au portefeuille « Développement économique et régional ».

INDUSTRIE ET COMMERCE

À compter de 2003-2004, ce portefeuille n'apparaît plus au Budget de dépenses.

(-) Les organismes qui apparaissaient au portefeuille « Industrie et Commerce » à l'exception de la Société québécoise d'assainissement des eaux font maintenant partie du portefeuille « Développement économique et régional ».

(-) La Société québécoise d'assainissement des eaux est ajoutée au portefeuille « Affaires municipales, Sport et Loisir ».

RECHERCHE, SCIENCE ET TECHNOLOGIE

À compter de 2003-2004, ce portefeuille n'apparaît plus au Budget de dépenses.

(-) Les organismes et les fonds spéciaux qui se retrouvaient auparavant au portefeuille « Recherche, Science et Technologie » sont intégrés au portefeuille « Développement économique et régional ».

RÉGIONS

À compter de 2003-2004, ce portefeuille n'apparaît plus au Budget de dépenses.

(-) Le Fonds de développement régional qui se retrouvait auparavant au portefeuille « Régions » est maintenant au portefeuille « Développement économique et régional ».

RESSOURCES NATURELLES, FAUNE ET PARCS

(+) La Commission de la capitale nationale du Québec auparavant rattachée au portefeuille « Conseil exécutif » est ajoutée au portefeuille « Ressources naturelles, Faune et Parcs ».

(+) La Fondation de la faune du Québec auparavant au portefeuille « Faune et Parcs », se retrouve maintenant au portefeuille « Ressources naturelles, Faune et Parcs ».

TOURISME, LOISIR ET SPORT

À compter de 2003-2004, ce portefeuille n'apparaît plus au Budget de dépenses.

(-) Le Fonds de partenariat touristique et la Société du Centre des congrès de Québec se retrouvent maintenant au nouveau portefeuille « Développement économique et régional ».

TRAVAIL

(+) La Commission des relations du travail s'est ajoutée au portefeuille « Travail ».

ANNEXE 5.3

RÉSULTATS DES ORGANISMES ET DES FONDS SPÉCIAUX

	2003-2004			2002-2003
	Revenus	Dépenses	Résultat	Résultat
	M$	M$	M$	M$
Affaires municipales, Sport et Loisir				
Société d'habitation du Québec	618,3	618,3	-	-
Société québécoise d'assainissement des eaux	203,5	203,5	-	(1,0)
	821,8	821,8	-	(1,0)
Agriculture, Pêcheries et Alimentation				
Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec	0,2	0,2	-	0,1
Financière agricole du Québec	410,9	412,8	(1,9)	24,2
Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers*	19,9	12,1	7,8	8,9
	431,1	425,1	6,0	33,1
Conseil du trésor et Administration gouvernementale				
Fonds d'assistance financière pour certaines régions sinistrées	8,0	8,0	-	-
Fonds des services gouvernementaux	280,6	269,3	11,3	10,3
Fonds des technologies de l'information du Conseil du trésor	2,5	2,5	-	-
Fonds relatif à la tempête de verglas	25,8	25,8	-	-
Société immobilière du Québec	575,7	575,7	-	16,3
	892,5	881,2	11,3	26,6
Conseil exécutif				
Fonds Jeunesse Québec	14,9	14,9	-	13,9
	14,9	14,9	-	13,9
Culture et Communications				
Bibliothèque nationale du Québec	21,7	22,6	(0,9)	(0,4)
Commission de la reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs	0,5	0,5	-	-
Conseil des arts et des lettres du Québec	70,5	70,5	-	(0,7)
Musée d'art contemporain de Montréal	9,4	9,4	-	-
Musée de la civilisation	26,4	26,8	(0,4)	(1,9)
Musée national des beaux-arts du Québec	15,6	16,4	(0,8)	0,3
Régie du cinéma	9,2	5,2	4,0	8,7
Société de développement des entreprises culturelles	47,2	47,2	-	(0,2)
Société de la Place des Arts de Montréal	28,4	28,7	(0,3)	0,3
Société de télédiffusion du Québec	80,7	80,7	-	(2,9)
Société du Grand Théâtre de Québec	7,2	7,2	-	0,6
	317,0	315,3	1,7	3,8

ANNEXE 5.3

RÉSULTATS DES ORGANISMES ET DES FONDS SPÉCIAUX

	2003-2004			2002-2003
	Revenus	Dépenses	Résultat	Résultat
	M$	M$	M$	M$
Développement économique et régional				
Centre de recherche industrielle du Québec	36,0	36,0	-	(1,1)
Fonds de développement régional	44,4	44,4	-	-
Fonds de la recherche en santé du Québec*	87,8	87,8	-	-
Fonds de partenariat touristique	110,3	115,3	(5,0)	5,1
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies*	44,4	44,8	(0,4)	(0,9)
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture*	49,6	49,6	-	(0,4)
Investissement Québec	419,9	409,4	10,5	21,3
Régie des installations olympiques**	36,6	42,5	(5,9)	0,6
Sidbec	0,3	0,3	-	-
Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel	4,5	4,9	(0,5)	(1,3)
Société du Centre des congrès de Québec	19,3	19,1	0,3	0,4
Société du Palais des congrès de Montréal	53,2	61,5	(8,3)	0,1
Société du parc industriel et portuaire de Bécancour	5,0	5,7	(0,7)	(0,8)
	911,4	921,5	(10,0)	23,0
Éducation				
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	22,3	22,3	-	0,2
	22,3	22,3	-	0,2
Emploi, Solidarité sociale et Famille				
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome	36,0	48,6	(12,6)	20,4
Fonds de développement du marché du travail	979,1	970,7	8,4	15,3
Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail	-	-	-	(66,7)
Fonds des technologies de l'information du ministère de la Solidarité sociale	45,2	45,2	-	-
Fonds québécois d'initiatives sociales	47,8	47,8	-	-
Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris	20,3	20,3	-	0,3
	1 128,3	1 132,5	(4,2)	(30,7)
Environnement				
Société québécoise de récupération et de recyclage	30,4	27,1	3,3	3,0
	30,4	27,1	3,3	3,0
Finances				
Bureau des services financiers	10,5	10,6	(0,1)	0,2
Commission des valeurs mobilières du Québec	29,0	38,1	(9,1)	5,5
Fonds de financement	351,3	335,3	16,0	26,8
Fonds de l'industrie des courses de chevaux	14,9	14,9	-	-
Fonds du Centre financier de Montréal	1,9	2,0	(0,1)	0,4
Fonds spécial olympique	86,5	86,5	-	(14,9)
Institut de la statistique du Québec	23,1	22,9	0,2	0,9
	517,2	510,3	7,0	18,8

ANNEXE 5.3

RÉSULTATS DES ORGANISMES ET DES FONDS SPÉCIAUX

	2003-2004			2002-2003
	Revenus	Dépenses	Résultat	Résultat
	M$	M$	M$	M$
Justice				
Commission des services juridiques	116,1	116,1	-	(9,5)
Fonds d'aide aux recours collectifs*	1,2	1,5	(0,2)	(0,1)
Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels	4,8	5,9	(1,1)	1,0
Fonds des registres	29,2	27,5	1,7	4,6
Office des professions du Québec	6,5	6,0	0,5	(0,4)
Société québécoise d'information juridique	11,5	10,9	0,6	0,8
Tribunal administratif du Québec	28,0	28,0	-	(0,2)
	197,4	195,9	1,5	(3,8)
Relations avec les citoyens et Immigration				
Fonds de l'état civil	16,5	16,5	-	2,7
Fonds de l'information gouvernementale	45,1	45,1	-	-
	61,6	61,6	-	2,7
Relations internationales				
Fonds de la gestion des immeubles du Québec à l'étranger	10,2	10,2	-	-
Office Québec-Amériques pour la jeunesse	2,4	2,4	-	(0,1)
	12,6	12,6	-	(0,1)
Ressources naturelles, Faune et Parcs				
Agence de l'efficacité énergétique	7,2	7,8	(0,7)	-
Commission de la capitale nationale du Québec	19,8	19,8	-	(1,1)
Fondation de la faune du Québec	4,0	4,1	(0,1)	-
Fonds d'information foncière	89,7	81,5	8,2	33,1
Fonds d'information géographique	2,5	2,7	(0,1)	0,2
Fonds forestier	251,6	253,4	(1,9)	(4,3)
Régie de l'énergie	8,6	9,0	(0,4)	0,9
Société nationale de l'amiante	0,2	0,5	(0,3)	-
	383,5	378,8	4,7	28,8
Revenu				
Fonds de perception	75,5	77,8	(2,2)	3,8
Fonds des pensions alimentaires**	45,1	45,1	-	-
Fonds des technologies de l'information du ministère du Revenu	36,2	36,2	-	-
	156,8	159,1	(2,2)	3,8
Santé et Services sociaux				
Corporation d'urgences-santé de la région de Montréal métropolitain	80,1	80,1	-	(0,7)
Fonds de l'assurance médicaments	2 204,4	2 204,4	-	-
Héma-Québec	288,4	288,4	-	7,1
Institut national de santé publique du Québec	24,1	24,1	-	-
Régie de l'assurance maladie du Québec	5 732,9	5 732,9	-	-
	8 329,9	8 329,9	-	6,4

ANNEXE 5.3

RÉSULTATS DES ORGANISMES ET DES FONDS SPÉCIAUX

	2003-2004			2002-2003
	Revenus	Dépenses	Résultat	Résultat
	M$	M$	M$	M$
Sécurité publique				
École nationale de police du Québec	17,3	17,4	(0,2)	-
École nationale des pompiers du Québec	1,2	1,2	-	0,2
Fonds des services de police	373,1	373,1	-	-
	391,5	391,7	(0,2)	0,2
Transports				
Agence métropolitaine de transport**	214,1	214,1	-	(1,7)
* Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier	525,5	525,5	-	-
Fonds de gestion de l'équipement roulant	67,3	67,3	-	(0,3)
Fonds des contributions des automobilistes au transport en commun	63,8	63,8	-	-
Fonds pour la vente de biens et services du MTQ	4,6	4,6	-	-
Société des traversiers du Québec	62,7	63,3	(0,6)	(0,8)
	938,0	938,6	(0,6)	(2,8)
Travail				
Commissaire de l'industrie de la construction	1,2	1,3	-	(0,1)
Commission des lésions professionnelles	51,6	52,0	(0,4)	(3,9)
Commission des normes du travail	51,5	62,1	(10,6)	7,0
Commission des relations du travail	13,8	13,8	-	(0,1)
	118,1	129,1	(11,0)	2,9
Total	15 676,4	15 669,2	7,2	129,0
Ajustement de consolidation	(13 245,4)	(13 382,2)	136,8	141,0
Impact de la consolidation	2 431,0	2 287,0	144,0	270,0

* Ce fonds doit être considéré comme un organisme et non un fonds spécial.

** Les données prévisionnelles correspondent au fonds d'exploitation de l'organisme.

*** Cet organisme effectue aussi des activités de nature fiduciaire exclues du périmètre comptable du gouvernement.

Note 1 : Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque organisme et fonds spécial peut ne pas correspondre au total.

Note 2 : Les résultats des organismes gouvernementaux et des fonds spéciaux sont présentés au brut, c'est-à-dire avant d'avoir effectué les ajustements de consolidation.

ANNEXE 5.4

ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT

Corporation d'hébergement du Québec

Financement - Québec

Fonds d'indemnisation du courtage immobilier

Hydro-Québec [1]

Immobilière SHQ

Loto-Québec

Régie de l'assurance-dépôt du Québec

Société de développement de la Baie James (SDBJ)

Société de l'assurance automobile du Québec

Société des alcools du Québec

Société des établissements de plein air du Québec

Société générale de financement du Québec

Société Innovatech du Grand Montréal

Société Innovatech du sud du Québec

Société Innovatech Québec et Chaudière – Appalaches

Société Innovatech Régions ressources

[1] Cet organisme effectue aussi des activités de nature fiduciaire exclues du périmètre comptable du gouvernement

ANNEXE 5.5

ORGANISMES ET FONDS EXERÇANT DES ACTIVITÉS DE NATURE FIDUCIAIRE

Caisse de dépôt et placement du Québec

Comité Centraide - secteur public

Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances

Commission de la construction du Québec

Commission de la santé et de la sécurité du travail

Curateur public (organisme budgétaire exerçant des activités de nature fiduciaire)

Fonds d'assurance-garantie administré par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

Fonds central pour le bénéfice des personnes incarcérées

Fonds d'assurance récolte

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds de contrat à terme

Fonds des cautionnements des agents de voyages

Fonds des pensions alimentaires (partie fiduciaire)

Fonds d'indemnisation des services financiers

Fonds du régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes

Fonds en fidéicommis

Fonds national de la formation de la main-d'oeuvre

Hydro-Québec - Caisse de retraite

Régie des rentes du Québec

APPENDICE A

LE BUDGET DE DÉPENSES 2003-2004 PAR MISSIONS

LE BUDGET DE DÉPENSES 2003-2004 PAR MISSIONS

- Les programmes apparaissant au Budget de dépenses 2003-2004 sont regroupés selon six missions correspondant aux grandes fonctions de l'État. Les missions sont composées de 21 portefeuilles et 77 programmes.

- Bien que la structure de certains portefeuilles et certains programmes ait changé en 2003-2004, la structure des missions demeure la même que celle de 2002-2003.

- Les données sur les missions n'incluent pas les dépenses des fonds spéciaux ni celles des organismes du gouvernement dont le budget n'est pas voté par l'Assemblée nationale.

RÉPARTITION PAR MISSIONS DU BUDGET DE DÉPENSES 2003-2004

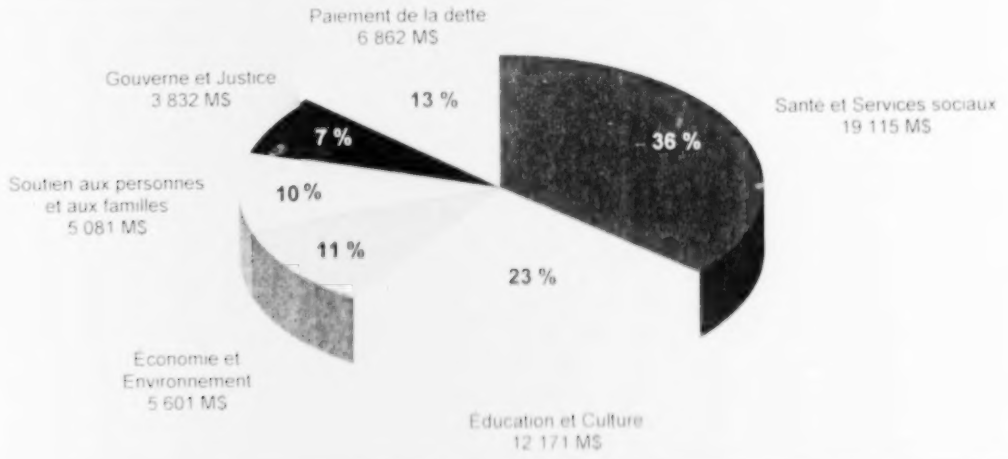

CROISSANCE ANNUELLE MOYENNE PAR MISSIONS DU BUDGET DE DÉPENSES, 2000-2001 À 2003-2004

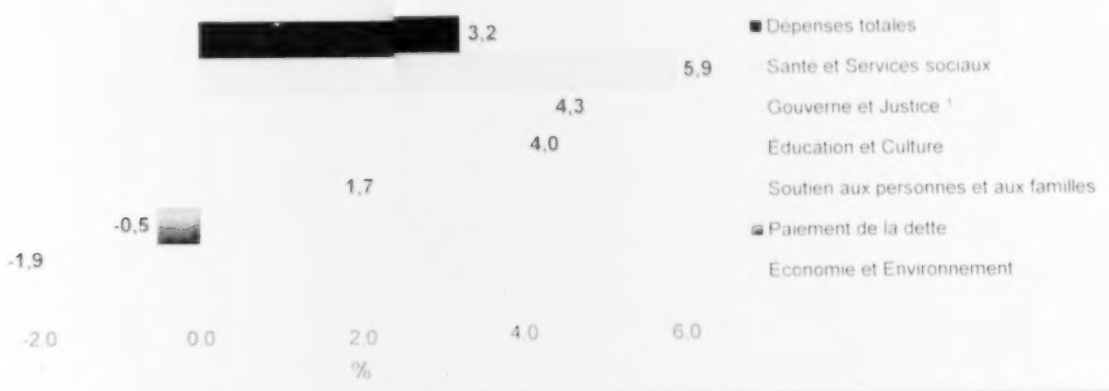

[1] Le fonds de suppléance a été retiré de la mission "Gouverne et Justice" afin de tenir compte du fait qu'il sera réparti vers d'autres missions en cours d'année

RÉPARTITION PAR MISSIONS DU BUDGET DE DÉPENSES 2003-2004

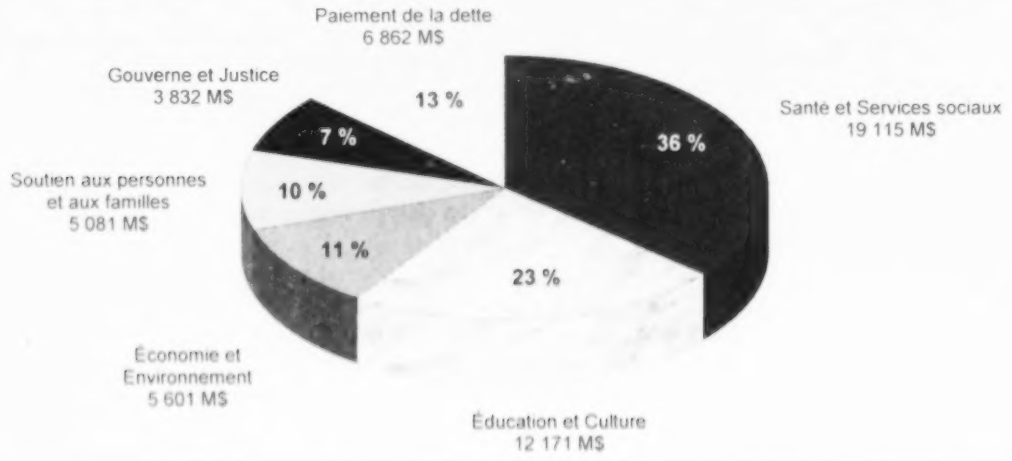

CROISSANCE ANNUELLE MOYENNE PAR MISSIONS DU BUDGET DE DÉPENSES, 2000-2001 À 2003-2004

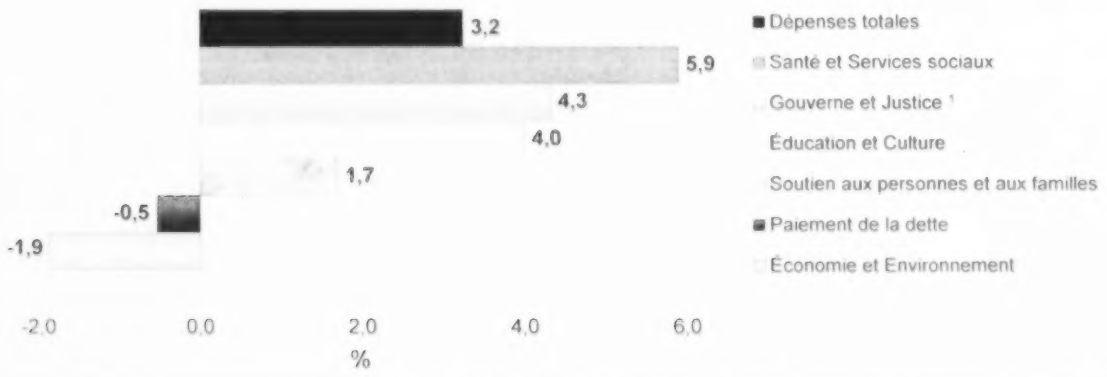

[1] Le fonds de suppléance a été retiré de la mission "Gouverne et Justice" afin de tenir compte du fait qu'il sera réparti vers d'autres missions en cours d'année.

DÉPENSES PAR PORTEFEUILLES ET MISSIONS 2003-2004

Portefeuilles	Missions						
	Santé et Services sociaux	Éducation et Culture	Économie et Environnement	Soutien aux personnes et aux familles	Gouverne et Justice	Paiement de la dette	Total
	(000 000 $)						
Affaires municipales, Sport et Loisir	-	74,6	938,8	-	567,4	-	1 580,8
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	-	-	632,8	-	-	-	632,8
Assemblée nationale	-	-	-	-	91,6	-	91,6
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	-	-	-	-	655,4	-	655,4
Conseil exécutif	-	-	-	-	202,3	-	202,3
Culture et Communications	-	497,9	-	-	-	-	497,9
Développement économique et régional	-	-	848,1	-	-	-	848,1
Éducation	-	11 485,3	-	-	-	-	11 485,3
Emploi, Solidarité sociale et Famille	-	-	935,3	4 910,2	-	-	5 845,5
Environnement	-	-	179,1	-	-	-	179,1
Finances	-	-	-	-	215,7	6 862,0	7 077,7
Justice	-	-	-	170,3	379,3	-	549,7
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	-	-	-	-	102,0	-	102,0
Relations avec les citoyens et Immigration	-	113,6	-	-	92,3	-	205,9
Relations internationales	-	-	108,5	-	-	-	108,5
Ressources naturelles, Faune et Parcs	-	-	462,7	-	-	-	462,7
Revenu	-	-	-	-	630,2	-	630,2
Santé et Services sociaux	19 115,1	-	-	-	-	-	19 115,1
Sécurité publique	-	-	-	-	832,2	-	832,2
Transports	-	-	1 495,8	-	-	-	1 495,8
Travail	-	-	-	-	63,3	-	63,3
Total des missions	19 115,1	12 171,4	5 601,2	5 080,6	3 831,8	6 862,0	52 662,0

Note : Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque portefeuille peut ne pas correspondre au total.

MISSION : SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

DÉPENSES PAR PORTEFEUILLES ET PROGRAMMES

Portefeuilles et programmes	Budget de dépenses 2003-2004	Budget de dépenses 2002-2003	Dépense probable 2002-2003	Dépenses 2001-2002	Dépenses 2000-2001
			(000 000 $)		
Santé et Services sociaux					
Fonctions nationales	**251,6**	227,1	228,3	213,1	215,1
Fonctions régionales	**13 921,6**	13 021,6	13 032,3	12 636,1	11 895,8
Office des personnes handicapées du Québec	**47,0**	46,0	55,8	51,6	50,9
Régie de l'assurance maladie du Québec	**4 894,9**	4 511,3	4 511,3	4 295,0	3 938,9
Total de la mission	**19 115,1**	17 806,0	17 827,7	17 195,8	16 100,7

Note : Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au total. La dépense portant sur 2002-2003 et les années antérieures a été redressée pour la présenter sur la même base que le budget 2003-2004.

MISSION : ÉDUCATION ET CULTURE

DÉPENSES PAR PORTEFEUILLES ET PROGRAMMES

Portefeuilles et programmes	Budget de dépenses 2003-2004	Budget de dépenses 2002-2003	Dépense probable 2002-2003	Dépenses 2001-2002	Dépenses 2000-2001
			(000 000 $)		
Affaires municipales, Sport et Loisir					
Développement du sport et du loisir	**74,6**	67,5	67,7	73,1	63,1
Culture et Communications					
Charte de la langue française	**22,8**	23,9	24,4	22,9	23,2
Gestion interne, institutions nationales et Commission des biens culturels	**74,4**	74,7	74,2	75,0	68,5
Régie du cinéma	-	-	-	-	2,5
Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État	**400,8**	395,3	393,1	385,9	436,2
Éducation					
Administration et consultation	**121,7**	118,6	116,0	117,1	111,9
Aide financière aux études	**354,4**	355,4	279,6	292,3	300,5
Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire	**6 866,6**	6 720,0	6 743,7	6 478,8	6 131,3
Enseignement supérieur	**3 478,1**	3 371,8	3 321,2	3 078,1	3 049,2
Formation en tourisme et hôtellerie	**17,1**	17,4	15,4	15,9	17,4
Régimes de retraite	**647,5**	611,8	611,8	566,5	519,8
Relations avec les citoyens et Immigration					
Immigration, intégration et régionalisation	**113,6**	119,5	125,7	124,9	98,5
Total de la mission	**12 171,4**	11 875,9	11 772,9	11 230,5	10 822,1

Note : Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au total. La dépense portant sur 2002-2003 et les années antérieures a été redressée pour la présenter sur la même base que le budget 2003-2004.

MISSION : ÉCONOMIE ET ENVIRONNEMENT

DÉPENSES PAR PORTEFEUILLES ET PROGRAMMES

Portefeuilles et programmes	Budget de dépenses 2003-2004	Budget de dépenses 2002-2003	Dépense probable 2002-2003	Dépenses 2001-2002	Dépenses 2000-2001
			(000 000 $)		
Affaires municipales, Sport et Loisir					
Habitation	**298,7**	254,5	254,5	249,2	319,0
Mise à niveau des infrastructures et renouveau urbain	**578,0**	608,3	573,0	595,5	395,9
Promotion et développement de la Métropole	**62,2**	66,4	73,5	83,2	97,5
Agriculture, Pêcheries et Alimentation					
Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments	**315,8**	326,7	323,9	334,6	340,6
Organismes d'État	**317,0**	317,3	317,3	316,7	373,3
Développement économique et régional					
Développement économique et régional	**441,6**	726,6	637,0	640,4	675,7
Direction du Ministère	**41,7**	44,8	43,5	42,7	39,1
Promotion et développement du tourisme	**126,6**	111,2	143,9	109,2	147,6
Recherche, Science et Technologie	**238,3**	239,0	240,2	211,7	230,2
Emploi, Solidarité sociale et Famille					
Mesures d'aide à l'emploi	**935,3**	962,3	970,6	964,0	976,8
Environnement					
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	**5,6**	4,5	6,4	4,8	4,9
Protection de l'environnement	**173,5**	172,9	170,9	175,0	153,7
Relations internationales					
Affaires internationales	**108,5**	109,0	110,5	111,0	103,9
Ressources naturelles, Faune et Parcs					
Connaissance et gestion du territoire	**25,2**	25,9	25,6	28,3	29,2
Développement énergétique	**37,8**	45,3	46,5	45,2	51,8
Direction du Ministère et développement de la Capitale-Nationale	**81,3**	82,0	78,8	76,7	91,0
Gestion et développement de la ressource minérale	**34,6**	35,3	41,6	48,8	47,5
Parcs, Patrimoines faunique et forestier	**283,8**	289,5	314,2	301,8	341,3
Transports					
Administration et services corporatifs	**91,9**	95,1	93,7	85,8	79,8
Infrastructures de transport	**1 064,1**	1 035,4	1 048,5	971,0	1 106,4
Systèmes de transport	**339,8**	298,6	284,7	355,4	320,5
Total de la mission	**5 601,2**	5 850,8	5 798,9	5 751,0	5 925,6

Note : Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au total. La dépense portant sur 2002-2003 et les années antérieures a été redressée pour la présenter sur la même base que le budget 2003-2004.

MISSION : SOUTIEN AUX PERSONNES ET AUX FAMILLES

DÉPENSES PAR PORTEFEUILLES ET PROGRAMMES

Portefeuilles et programmes	Budget de dépenses 2003-2004	Budget de dépenses 2002-2003	Dépense probable 2002-2003	Dépenses 2001-2002	Dépenses 2000-2001
			(000 000 $)		
Emploi, Solidarité sociale et Famille*					
Mesures d'aide à la famille et à l'enfance	**1 939,7**	1 836,3	1 801,4	1 699,8	1 571,3
Mesures d'aide financière	**2 738,5**	2 947,5	2 980,0	2 878,2	2 903,1
Soutien à la gestion	**232,1**	232,3	199,8	224,0	207,8
Justice					
Aide aux justiciables	**170,3**	155,6	177,9	168,2	149,0
Total de la mission	**5 080,6**	5 171,7	5 159,1	4 970,2	4 831,2

* Un redressement a été effectué afin de présenter la dépense probable 2002-2003 et les dépenses des années antérieures sur la même base qu'en 2003-2004. Ce redressement entraîne, pour 2002-2003, une hausse de 8,9 M$ au portefeuille « Famille, Enfance et Condition féminine » vu que la politique familiale a pour effet de remplacer graduellement certaines mesures auparavant comptabilisées en déduction des revenus.

Note : Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au total. La dépense portant sur 2002-2003 et les années antérieures a été redressée pour la présenter sur la même base que le budget 2003-2004.

MISSION : GOUVERNE ET JUSTICE

DÉPENSES PAR PORTEFEUILLES ET PROGRAMMES

Portefeuilles et programmes	Budget de dépenses 2003-2004	Budget de dépenses 2002-2003	Dépense probable 2002-2003	Dépenses 2001-2002	Dépenses 2000-2001
			(000 000 $)		
Assemblée nationale					
Secrétariat général adjoint aux affaires administratives	33,6	32,7	32,7	30,7	26,6
Secrétariat général et Secrétariat général adjoint aux affaires parlementaires et institutionnelles	16,6	15,8	15,8	14,6	12,5
Services statutaires de soutien aux parlementaires	41,4	43,2	43,2	42,8	40,9
Personnes désignées par l'Assemblée nationale					
Administration du système électoral	72,3	37,9	37,9	27,2	19,7
Le Commissaire au lobbyisme	2,5	1,4	0,9	-	-
Le Protecteur du citoyen	8,0	7,9	7,6	7,1	7,2
Le Vérificateur général	19,3	18,5	17,2	15,6	14,9
Affaires municipales, Sport et Loisir					
Administration générale	46,3	46,7	45,2	43,7	41,0
Commission municipale du Québec	3,4	3,1	3,3	3,1	2,4
Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités	503,1	478,2	555,5	568,0	458,6
Régie du logement	14,6	13,9	14,9	13,7	13,7
Conseil du trésor et Administration gouvernementale					
Commission de la fonction publique	2,8	2,8	2,6	2,3	2,1
Fonctions gouvernementales	95,6	112,5	96,8	101,5	113,5
Fonds de suppléance	195,3	0,1	-	-	-
Régimes de retraite et d'assurances	294,8	291,1	289,7	311,9	269,9
Secrétariat du Conseil du trésor	67,0	71,1	61,1	55,7	60,1
Conseil exécutif					
Affaires autochtones	106,7	58,5	51,6	18,9	16,0
Affaires intergouvernementales canadiennes	10,5	11,3	11,7	10,5	9,0
Cabinet du lieutenant-gouverneur	0,9	1,2	1,1	1,1	0,9
Jeunesse	12,5	8,9	9,4	8,8	7,4
Réforme des institutions démocratiques	1,7	1,6	3,6	-	-
Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif	70,0	72,7	37,8	33,4	27,6
Finances					
Direction du ministère	70,4	67,7	63,3	59,6	56,8
Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement	145,3	143,7	83,3	58,6	58,2
Justice					
Activité judiciaire	69,3	67,6	68,5	65,3	61,8
Administration de la justice	299,6	283,8	286,0	265,8	247,5
Justice administrative	10,5	9,6	9,5	9,7	9,8

MISSION : GOUVERNE ET JUSTICE (SUITE)

DÉPENSES PAR PORTEFEUILLES ET PROGRAMMES

Portefeuilles et programmes	Budget de dépenses 2003-2004	Budget de dépenses 2002-2003	Dépense probable 2002-2003	Dépenses 2001-2002	Dépenses 2000-2001
			(000 000 $)		
Relations avec les citoyens et Immigration					
Condition féminine	7,1	7,3	7,3	7,0	7,0
Conseil et organismes de protection relevant du ministre	25,8	26,3	27,1	25,7	24,0
Curateur public	36,8	36,7	39,9	36,9	34,6
Relations avec les citoyens et gestion de l'identité	22,6	25,0	46,3	25,2	21,5
Revenu					
Administration fiscale	630,2	658,9	655,2	612,9	715,5
Sécurité publique					
Organismes relevant du ministre	25,2	25,0	28,3	27,2	26,5
Sécurité, prévention et gestion interne	412,5	376,0	408,3	384,5	362,0
Sûreté du Québec	394,5	393,9	434,9	388,3	355,8
Travail					
Travail	63,3	62,6	69,8	87,7	78,7
Total de la mission	3 831,8	3 515,4	3 567,4	3 364,9	3 203,7

Note : Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au total. La dépense portant sur 2002-2003 et les années antérieures a été redressée pour la présenter sur la même base que le budget 2003-2004.

MISSION : PAIEMENT DE LA DETTE

DÉPENSES PAR PORTEFEUILLES ET PROGRAMMES

Portefeuilles et programmes	Budget de dépenses 2003-2004	Budget de dépenses 2002-2003	Dépense probable 2002-2003	Dépenses 2001-2002	Dépenses 2000-2001
			(000 000 $)		
Finances					
Service de la dette et intérêts sur le compte des régimes de retraite	**6 862,0**	6 536,0	6 536,0	6 686,5	6 971,6
Total de la mission	**6 862,0**	6 536,0	6 536,0	6 686,5	6 971,6
Total des missions	**52 662,0**	50 662,0	50 662,0	49 198,9	47 854,9

Note : Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au total. La dépense portant sur 2002-2003 et les années antérieures a été redressée pour la présenter sur la même base que le budget 2003-2004.

APPENDICE B
INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET BUDGÉTAIRES

B.1

ÉVOLUTION SUR 15 ANS DE CERTAINS INDICATEURS PROPRES AU QUÉBEC

	Population [1]	Taux de croissance du PIB [2]	Taux d'inflation au Canada [3]	Dépenses de programmes en en % du PIB	Dépenses de programmes par habitant	
	en milliers	%	%	%	$	variation en %
1989-1990	6 930	5,4	5,0	19,7	4 223	3,0
1990-1991	7 004	3,3	4,8	21,0	4 589	8,7
1991-1992	7 065	1,2	5,6	22,4	4 913	7,1
1992-1993	7 113	2,1	1,5	22,9	5 100	3,8
1993-1994	7 165	2,4	1,9	22,4	5 062	(0,7)
1994-1995	7 207	5,1	0,2	21,7	5 131	1,4
1995-1996	7 241	4,0	2,2	20,7	5 079	(1,0)
1996-1997	7 274	1,8	1,6	19,6	4 857	(4,4)
1997-1998	7 303	4,4	1,6	18,9	4 872	0,3
1998-1999	7 324	4,2	0,9	18,8 [4]	5 194	6,6
1999-2000	7 351	7,1	1,7	18,4	5 269	1,4
2000-2001	7 382	6,7	2,7	18,2	5 538	5,1
2001-2002	7 418	2,4	2,6	18,5	5 731	3,5
2002-2003 [P]	7 455	5,8	2,2	18,2	5 919	3,3
2003-2004 [P]	7 485	5,2	3,0	17,9	6 119	3,4

Source : Secrétariat du Conseil du trésor pour les données sur les dépenses de programmes, Statistique Canada et ministère des Finances pour les données économiques.

1 Population au 1er juillet de l'année financière considérée.

2 Le PIB est calculé sur une base nominale en prenant la moyenne annuelle pour l'année civile se terminant trois mois avant la fin de l'année financière considérée.

3 Pour l'année civile se terminant trois mois avant la fin de l'année financière considérée.

4 Taux corrigé pour exclure l'impact des dépenses extraordinaires effectuées en 1998-1999 afin de mettre en œuvre le plan de restructuration financière et de consolidation des établissements du réseau de la santé et des services sociaux, pour un montant de 1 007,0 M$, et pour améliorer la situation financière des universités, pour un montant de 170,0 M$. Ces montants inclus, le taux aurait été de 19,4 %.

P Prévisions

B.2

ÉVOLUTION DES DÉPENSES SUR 15 ANS

	Dépenses de programmes [1]		Service de la dette		Dépenses totales [2]	
	M$	variation en %	M$	variation en %	M$	variation en %
1989-1990	29 268	4,3	4 015	5,6	33 283	4,5
1990-1991	32 142	9,8	4 437	10,5	36 579	9,9
1991-1992	34 711	8,0	4 666	5,2	39 377	7,6
1992-1993	36 275	4,5	4 756	1,9	41 031	4,2
1993-1994	36 268	0,0	5 316	11,8	41 584	1,3
1994-1995	36 976	2,0	5 882	10,6	42 858	3,1
1995-1996	36 775	(0,5)	6 034	2,6	42 809	(0,1)
1996-1997	35 327	(3,9)	5 855	(3,0)	41 182	(3,8)
1997-1998	35 581	0,7	6 765	15,5	42 346	2,8
1998-1999	38 039	1,9 [3]	6 573	(2,8)	44 612	5,4
1999-2000	38 731	1,8	6 752	2,7	45 483	2,0
2000-2001	40 883	5,6	6 972	3,3	47 855	5,2
2001-2002	42 512	4,0	6 687	(4,1)	49 199	2,8
2002-2003 [4]	44 126	3,8	6 536	(2,3)	50 662	3,0
2003-2004 [P]	45 800	3,8	6 862	5,0	52 662	3,9

[1] Les données relatives aux dépenses de programmes sont présentées selon la structure 2003-2004 et incluent par conséquent un redressement dans les années antérieures des dépenses relatives à la politique familiale vu que cette dernière a pour effet de remplacer graduellement certaines mesures auparavant comptabilisées en déduction des revenus.

[2] Les dépenses totales excluent les organismes consolidés.

[3] Taux corrigé pour exclure, d'une part, l'impact de l'Entente Canada-Québec sur le marché du travail entrée en vigueur en 1998-1999, soit un montant de 595,6 M$ et, d'autre part, l'impact des dépenses extraordinaires effectuées en 1998-1999 afin de mettre en œuvre le plan de restructuration financière et de consolidation des établissements du réseau de la santé et des services sociaux, pour un montant de 1 007,0 M$, et pour améliorer la situation financière des universités, pour un montant de 170,0 M$. Le taux de croissance tenant compte de ces dépenses aurait été de 6,9%.

[4] Dépense probable

[P] Prévisions

B.3

DÉPENSES PAR PORTEFEUILLES DE 1989-1990 À 2003-2004 (M$)

	Budget de dépenses 2003-2004	Dépense probable 2002-2003	Dépenses réelles 2001-2002	2000-2001	1999-2000
Affaires municipales, Sport et Loisir	1 581	1 588	1 629	1 391	1 140
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	633	641	651	714	513
Assemblée nationale	92	92	88	80	74
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	655	450	471	446	384
Conseil exécutif	202	115	72	61	179
Culture et Communications	498	492	484	530	484
Développement économique et régional	848	1 065	1 004	1 093	961
Éducation	11 485	11 088	10 549	10 130	9 825
Emploi, Solidarité sociale et Famille*	5 846	5 952	5 766	5 659	5 598
Environnement	179	177	180	158	223
Finances	216	147	118	115	90
Justice	550	542	509	468	459
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	102	63	50	42	41
Relations avec les citoyens et Immigration	206	246	220	185	149
Relations internationales	109	110	111	104	98
Ressources naturelles, Faune et Parcs	463	507	501	561	601
Revenu	630	655	613	715	721
Santé et Services sociaux	19 115	17 828	17 196	16 101	14 831
Sécurité publique	832	871	800	744	701
Transports	1 496	1 427	1 412	1 507	1 578
Travail	63	70	88	79	81
Variation à la provision pour pertes sur placements en actions	-	-	-	-	-
Dépenses de programmes	45 800	44 126	42 512	40 883	38 731
Service de la dette	6 862	6 536	6 687	6 972	6 752
Dépenses totales	52 662	50 662	49 199	47 855	45 483

* Les dépenses de programmes sont présentées selon la structure budgétaire 2003-2004 et incluent les changements intervenus dans la présentation des portefeuilles ainsi que le redressement relatif à la politique familiale vu que cette dernière a pour effet de remplacer graduellement certaines mesures auparavant comptabilisées en déduction des revenus.

Note : Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque portefeuille peut ne pas correspondre au total.

Dépenses réelles

1998-1999	1997-1998	1996-1997	1995-1996	1994-1995	1993-1994	1992-1993	1991-1992	1990-1991	1989-1990
1 023	1 216	1 278	1 455	1 447	1 332	1 310	1 216	1 111	1 030
531	499	585	643	641	657	660	685	693	635
74	67	80	86	86	81	83	83	81	71
422	587	586	506	532	516	578	537	529	370
44	41	45	61	61	49	47	45	39	37
513	430	433	425	430	443	448	402	375	345
891	661	610	724	782	632	767	646	630	581
9 580	9 449	10 040	10 453	10 446	10 154	10 361	9 970	9 430	8 468
5 665	5 096	5 061	5 124	5 077	4 925	4 587	4 099	3 440	3 282
162	137	164	179	184	190	199	185	189	168
82	146	81	84	90	95	99	100	108	113
486	454	460	454	489	495	495	465	431	388
94	36	42	99	86	38	84	35	34	77
153	142	149	149	152	160	164	160	117	100
88	77	83	100	95	100	104	98	90	74
504	437	451	472	506	544	577	582	581	550
845	1 085	631	511	490	557	559	526	478	420
14 600	12 926	12 865	13 040	13 072	12 945	12 699	12 344	11 314	10 301
703	664	696	719	719	713	743	779	835	651
1 507	1 363	930	1 460	1 551	1 533	1 614	1 663	1 588	1 624
72	68	68	70	74	69	79	76	73	80
-	-	(11)	(39)	(34)	40	18	15	(24)	(97)
38 039	35 581	35 327	36 775	36 976	36 268	36 275	34 711	32 142	29 268
6 573	6 765	5 855	6 034	5 882	5 316	4 756	4 666	4 437	4 015
44 612	42 346	41 182	42 809	42 858	41 584	41 031	39 377	36 579	33 283

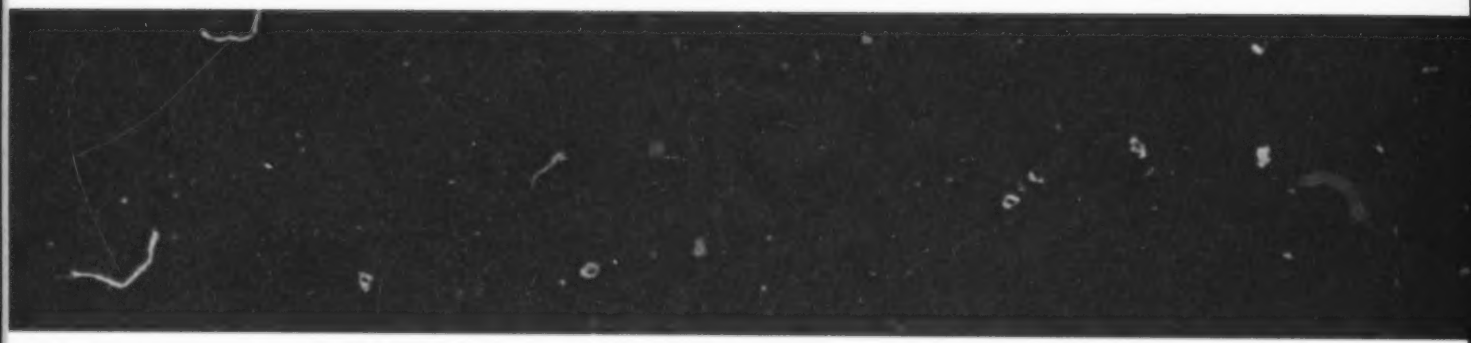

Conseil du trésor
Québec